

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

10 MAI 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 10 MAI 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)	4
1.1 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Impact économique de la culture»	4
1.2 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Rémunération des artistes plasticiens»	7
1.3 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Rémunération des artistes plasticiens»	7
1.4 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Développement des arts plastiques et avenir des plasticiens et plasticiennes en Fédération Wallonie-Bruxelles»	7
1.5 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Promotion du livre belge et son référencement»	13
1.6 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Contrat de filière de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles»	14
1.7 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Conflit entre la ville de Braine-l'Alleud et le centre culturel (suite)»	16
1.8 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Disparition du Centre culturel de Braine-l'Alleud?»	16
1.9 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Centre culturel de Braine-l'Alleud en danger»	16
1.10 Question de M. André Antoine, intitulée «Fin du Centre culturel de Braine-l'Alleud»	16
1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Fin des librairies»	24
1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir du Théâtre La Valette à Ittre»	26
1.13 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Musée de l'eau et de la fontaine»	28
1.14 Question de M. André Antoine, intitulée «Reconnaissance de La Sucrerie comme centre culturel de Wavre»	30
1.15 Question de M. André Antoine, intitulée «Subventionnement des travaux de reconstruction du Théâtre Jean Vilar»	31

1.16	Question de M. André Antoine, intitulée «Résultats de l'appel à projets en vue de soutenir la rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre du Plan de relance».....	34
1.17	Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au chant choral et à Namur en Chœurs».....	36
1.18	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Politique commune «Culture et Santé»».....	38
1.19	Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Avenir de la Fondation Mons 2025»	40
1.20	Question de M. François Bellot, intitulée «Nouveau site internet dédié au patrimoine culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles»	41
1.21	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Explosion des factures d'énergie pour les bibliothèques»	43
1.22	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «PointCulture – emplois et infrastructures en danger (suivi)»	45
1.23	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Évolution de la pratique de la lecture».....	48
1.24	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Page thématique “Belgorama” sur Auvio»	50
1.25	Question de M. François Bellot, intitulée «Fête du court métrage en Fédération Wallonie-Bruxelles»	51
1.26	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan 2021 du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA)».....	53
1.27	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Refinancement de la Commission du cinéma»	53
1.28	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius, intitulée «Art public et violences faites aux femmes – retrait de la tortue de Jan Fabre de la Citadelle de Namur»	58
1.29	Question de Mme Valérie Delporte, intitulée «Fermeture de services de garde d'enfants malades»	60
1.30	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Travail des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»	62

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h40.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Impact économique de la culture»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, cette question vous est adressée consécutivement aux déclarations du directeur général de l’Orchestre royal de chambre de Wallonie et trésorier de la Fédération des employeurs des arts de la scène du 31 mars 2022. Lors des auditions sur l’impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur culturel, il n’aura échappé à personne qu’à cette occasion, il avait avancé qu’un euro investi dans la culture rapportait entre trois et trente euros en fonction de la taille de l’événement.

Cela fait de nombreuses années que je défends ce sujet auprès des différents ministres de la Culture que j’ai eu l’occasion et le plaisir de côtoyer. Préalablement à la pandémie de Covid-19, j’avais avancé que la culture rapportait immédiatement et rapportait gros. Il faudrait être particulièrement malhonnête pour y voir de ma part une quelconque volonté de considérer les artistes comme des marchandises n’ayant pas d’âme. En effet, à de multiples reprises, j’ai affirmé le rôle central de la culture dans notre société, en tant que vecteur d’émotions, de partages, de diffusion musicale, etc.

Désormais, à la lumière des affres causées par la pandémie de Covid-19, j’irai jusqu’à dire qu’il y a deux motifs principaux sous-tendant la nécessité d’une ouverture permanente de la culture. D’une part, le fait que moyennant le respect de contraintes logistiques, la culture n’a jamais constitué un vecteur majeur de propagation d’une pandémie et, d’autre part, le fait que la culture constitue un moteur crucial de l’économie lorsque d’autres secteurs sont au ralenti, voire à l’arrêt.

Nous avons trop souvent tendance à aborder le secteur culturel par rapport à ce qu’il coûte et non ce qu’il rapporte. Après tout, en 2019, le secteur culturel constituait – hors secteur public – le troisième employeur de l’Union européenne, derrière les secteurs de la construction et de l’horeca. Avec ses 7,1 millions de travailleurs en Europe, le secteur culturel pesait à l’époque 536 milliards d’euros, soit trois quarts du montant dégagé par l’Union européenne pour son plan de relance post-Covid-19.

Lors de nos derniers échanges sur le sujet le 20 octobre 2020, nous avons évoqué la réalisation de comptes satellites de la culture, lesquels existent déjà en Europe, notamment aux Pays-Bas, en France et en Espagne. Naturellement, je comprends que la pandémie de Covid-19 vous ait empêché de consacrer des moyens substantiels à cette thématique, au sujet de laquelle je vous sais très attentive, puisque vous avez chargé l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de surveiller l'impact de la crise sanitaire sur le monde culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'époque, il était encore question d'une discussion sur la méthode d'analyse, préalablement à la constitution d'un référentiel de l'emploi culturel.

En novembre 2019, des critiques méthodologiques avaient été émises à l'encontre de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et de l'Université libre de Bruxelles, à l'occasion d'une étude à laquelle l'OPC avait partiellement collaboré. Je ne retiendrai qu'un exemple quant aux méthodes d'analyse: un restaurant attenant à un lieu culturel doit-il faire partie d'une étude quant au poids économique de la culture?

Disposons-nous de chiffres actualisés quant au poids économique de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des études récentes ont-elles été réalisées à ce sujet? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Quelles avancées ont-elles été enregistrées dans ce dossier? Qu'en est-il notamment de la réalisation de comptes satellites de la culture? Me rejoignez-vous lorsqu'il est question d'inclure dans le calcul du poids économique de la culture l'ensemble des activités économiques en dépendant et sans laquelle ces dernières s'en trouveraient fortement réduites?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En septembre 2020, le journal «*L'Écho*» a décortiqué les chiffres avancés par le secteur culturel au sujet de son poids économique: 5 % du PIB, troisième employeur européen et 250 000 travailleurs en Belgique.

Ces chiffres recouvrent douze domaines d'activités – l'architecture, les arts plastiques, l'audiovisuel, le design, l'enseignement culturel, les livres et la presse, les loisirs culturels, la mode, le patrimoine, les archives et les bibliothèques, la publicité, le spectacle vivant et les activités mixtes – qui ne relèvent pas tous des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les acteurs issus de ces domaines ont, en outre, des modèles économiques très différents. On peut retrouver derrière ces chiffres, par exemple, une association d'éducation permanente constituée en ASBL et fonctionnant quasi exclusivement grâce à des subventions publiques; un théâtre qui compte tant sur des subventions que sur des recettes propres pour exister; un festival de musique urbaine aux multiples sponsors; une jeune pousse qui développe une technologie innovante en matière d'effets spéciaux pour le cinéma et ayant reçu une subvention régionale; une agence publicitaire qui engage des comédiens par

l'intermédiaire de la SMart; le groupe de presse Rossel ou encore l'Union générale cinématographique.

L'argument du poids économique du secteur de la culture pour démontrer son importance se justifie pour certains domaines d'activités culturelles «marchands». Cependant, il est biaisé en raison de la très grande diversité des domaines d'activités culturelles et de celle des acteurs culturels aux réalités fort contrastées. Dans une certaine mesure, cet argument peut même être dangereux. En effet, mettre uniquement en avant la performance économique pour justifier l'importance de la culture, c'est prendre le risque de dévaloriser l'action des bibliothèques, des centres d'expression et de créativité, des associations d'éducation permanente, des compagnies de théâtre émergentes et audacieuses qui ne cherchent pas à être rentables. À trop utiliser l'argument du poids économique du secteur de la culture, je vois un risque que ce dernier, dans son ensemble, soit otage de cette justification comptable. Si je conçois que le versement de subventions à un opérateur culturel peut être conditionné à sa viabilité, je refuse le fait qu'il le soit à sa rentabilité.

En tant qu'écologiste, attachée à la démocratisation permanente de notre société, je mobilise davantage l'argument du poids démocratique du secteur de la culture, en particulier celui concerné par les politiques publiques, pour qualifier son importance et revendiquer le fait, qu'en périodes de crise, il doit être renforcé et non mis à l'arrêt. Il ne faut d'ailleurs pas forcément être écologiste pour tenir pareils propos, Jean-Gilles Lowies déclarant dans «*L'Écho*» que «la culture est le thermomètre d'une démocratie».

Je n'écarte pas la question du développement économique du secteur culturel pour autant. Le contrat de filière du livre et celui, à venir, de la musique sont des projets que je porte. Ils ont pour objectifs la structuration et le renfort de ces secteurs qui ont une dimension marchande et pour lesquels les articulations entre le public et le privé doivent être renforcées afin de favoriser leur développement.

Concernant l'objectivation de la contribution de la culture à l'économie en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'OPC travaille actuellement à la définition du champ couvert par le cadastre de l'emploi dans le secteur culturel. C'est une question importante. Je ne pense toutefois pas que les douze domaines d'activités énumérés doivent faire partie du champ observé. C'est une première étape.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le ton de vos réponses. Vous avez bien compris mon but, mais je vais le préciser à nouveau. En venant avec l'argument du poids économique de la culture, je voulais simplement rajouter une couche supplémentaire, si besoin était, concernant tout ce qui est et devrait être évident. Je rappelle quand même à quel point la culture a été bafouée et reconnue finalement comme non essentielle. Je veux

rajouter à toutes les bonnes raisons d'être au côté des acteurs culturels une raison supplémentaire: lorsque nous investissons dans la culture, il y a un retour qui est plus important que l'investissement de base.

Madame la Ministre, vous avez raison, le poids économique du secteur de la culture n'est pas linéaire et n'est pas équivalent dans tous les secteurs. Cependant, pouvoir le démontrer de façon factuelle, comme cela se fait dans d'autres Régions, ne peut que renforcer et justifier les raisons d'être particulièrement proactif au côté de la culture. J'ai beaucoup apprécié que vous citiez mon ami Jean-Gilles Lowies, notamment le fait qu'il voit la culture le «thermomètre d'une démocratie». C'est une personne remarquable avec laquelle j'ai eu énormément de plaisir à travailler sur le statut des artistes.

Madame la Ministre, je continuerai évidemment de vous interpeller afin que nous ayons tous les outils nécessaires. De cette façon, nous pourrons faire peser les politiques culturelles de manière encore plus forte, notamment par rapport à ce qu'elles apportent d'un point de vue économique à notre pays.

1.2 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Rémunération des artistes plasticiens»

1.3 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Rémunération des artistes plasticiens»

1.4 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Développement des arts plastiques et avenir des plasticiens et plasticiennes en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je vous interroge sur la rémunération des artistes plasticiens, sujet qui avait déjà été abordé par M. Dispa lors de la réunion de commission du 29 mars dernier.

Depuis sa création il y a deux ans, la Fédération des arts plastiques (FAP) travaille à la mise au point d'une charte des bonnes pratiques et d'une grille de rémunération minimale, laquelle règlera la partie financière des relations entre l'artiste et le lieu d'exposition. Cette grille de lecture est par ailleurs disponible sur le site internet de la FAP.

J'entends et salue naturellement les efforts que vous avez déployés l'égard des artistes plasticiens depuis le début de la pandémie de Covid-19. Je me fais toutefois le relais de leurs préoccupations au sujet du périmètre du futur statut de l'artiste, car les artistes plasticiens souffrent notamment de l'absence de rémunération structurelle lors de la monstration de leur travail. Il est en outre important que chaque discipline culturelle puisse se redéployer à pleine mesure du talent de ses artistes, qu'ils soient fortement médiatisés ou non.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de la grille de rémunération minimale pour les artistes plasticiens composée par la FAP? Quel regard portez-vous sur cette grille? Envisagez-vous de prendre des initiatives afin de répondre à la demande de la FAP? Dans l'affirmative, lesquelles? Que ressort-il de la concertation au sein de la Chambre de concertation des arts plastiques à ce sujet?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les auditions du secteur culturel ont été l'occasion d'entendre de nombreux témoignages, tous plus inquiétants les uns que les autres, et de mettre en évidence plusieurs problématiques touchant ce secteur. J'aimerais ici relayer une partie de l'intervention du représentant de la Fédération des arts plastiques (FAP), qui avait pris la peine de se déplacer.

Il a ainsi souligné le fait que, si 65 % des étudiants qui s'engagent dans des études supérieures artistiques s'inscrivent dans les filières d'arts plastiques, moins de 15 % des personnes qui obtiennent le statut exercent leur art dans ce domaine.

Il constate que les artistes plasticiens sont majoritairement exclus de la protection sociale, principalement à cause de l'absence de rémunération structurelle lors de la monstration de leur travail. Pour lui, «il est donc essentiel et urgent que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que pourvoyeur de subvention, veille à l'équité de traitement des travailleurs de la culture et mette en œuvre un dispositif de rémunération dans le secteur des arts plastiques».

C'est pourquoi la FAP propose la création d'une grille de rémunérations, suivant les balises qu'elle a rédigées, dans tous les lieux subventionnés qui emploient au moins un équivalent temps plein. Elle demande aujourd'hui que l'administration calcule le coût de l'application de cette grille.

Lors de la réunion de commission du 30 novembre 2021, vous m'avez indiqué qu'une réflexion sur les modes de rétribution des artistes plasticiens était programmée dans le cadre des travaux de la Chambre de concertation des arts plastiques et que la mise en œuvre d'une charte basée sur un cadre référentiel était une piste qui nécessitait encore un examen par votre administration».

Vous avez également indiqué que les conventions signées en 2021 avec les opérateurs qui s'investissent dans le champ des arts plastiques comprenaient de nouvelles obligations, à savoir la rétribution de tout auteur de projet artistique en adéquation avec les moyens dont ils disposent et le travail fourni par les prestataires artistiques. Vous aviez précisé que les rapports annuels devraient évaluer l'application de cette obligation.

Le représentant de la FAP a pour sa part relevé lors des auditions qu'en l'absence de pourcentage obligatoire dévolu à la rémunération des artistes plasticiens, il n'y a aucune manière de s'assurer que l'augmentation de la dotation d'un opérateur culturel bénéficie à ces artistes. «Si l'opérateur prévoit 500 euros de rémunération pour une exposition qui a demandé un an de travail, il a rempli

son contrat! Mais comment l'artiste remplit-il son frigo? Comment vit-il avec cette somme? Comment paie-t-il son atelier, son chauffage, son logement, sa nourriture?», a très justement souligné le représentant de la FAP.

Madame la Ministre, pourquoi rien ne semble-t-il avoir avancé depuis le mois de novembre concernant la rémunération des artistes plasticiens en Fédération Wallonie-Bruxelles? La proposition de la FAP a-t-elle été analysée par votre administration? Avec quelles conclusions? Que ressort-il des rapports annuels concernant les nouvelles obligations en termes de rétribution? Pourquoi n'y a-t-il pas de pourcentage obligatoire dévolu à la rémunération des artistes plasticiens pour les opérateurs subventionnés actifs dans ce domaine?

M. Matteo Segers (Ecolo). – La foire *Art Brussels* nous donne l'occasion de revenir globalement sur les arts plastiques. En effet, toute interrogation sur l'avenir des artistes plasticiens et sur la manière dont ils peuvent exister en étant correctement rémunérés nous amène aussi à nous interroger sur l'ensemble du champ des arts plastiques.

Madame la Ministre, le 1^{er} mai, vous vous êtes rendue à cette foire, qui constitue un événement phare pour la promotion des arts plastiques en Fédération Wallonie-Bruxelles et même au-delà, puisqu'elle nous permet de faire rayonner certains de nos artistes à plus grande échelle. À cette occasion, l'ensemble du monde des arts plastiques se réunit et est valorisé par de multiples acteurs et médias.

Le sujet revient sans cesse et il est intéressant de le traiter, d'autant plus que durant les auditions sur la culture, des représentants des arts plastiques nous ont fait part de leur intérêt pour la poursuite du travail entamé en concertation avec vous.

La foire *Art Brussels* est également attendue par tout le secteur pour se développer et défendre les artistes, en faisant prendre conscience que ces derniers ont besoin d'un soutien direct. Je ne parlerai pas aujourd'hui du statut de l'artiste, qui dépend du pouvoir fédéral, mais ce point fait partie des interrogations soulevées.

Toutefois, je souhaiterais surtout vous entendre sur le volet plus large des perspectives du travail en cours concernant l'ensemble du développement du champ culturel des arts plastiques. La DPC prévoit de développer les contrats de filière qui impliquent les différents niveaux de pouvoir concernés. À ce titre, nous défendons évidemment l'application de droits de monstration en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi au niveau fédéral, car c'est le premier lieu de pouvoir qui pourrait établir ces droits de manière légale et affirmative. Les contrats de filière sont particulièrement pertinents dans les secteurs artistiques. Ils permettent de déterminer la meilleure façon de valoriser l'auteur entre le moment où il imagine sa production et le moment où celle-ci arrive entre les mains d'une per-

sonne. La DPC met aussi en avant le soutien plus affirmé aux artistes et la volonté de démocratiser davantage la culture et l'expression créative en général.

Comment s'est déroulée votre visite à *Art Brussels*? Quelle image cette vitrine donne-t-elle au secteur des arts plastiques? Plus globalement, quelles actions sont entreprises pour respecter les engagements de la DPC propres aux arts plastiques? Quel est votre agenda? Quelles sont les étapes que vous comptez suivre? Quels sont les prochains développements concernant le soutien aux artistes plasticiens? Comment se déroule la concertation avec ce secteur en particulier?

Pouvons-nous espérer que la FAP soit reconnue et intègre les chambres de concertation? Comment ses revendications légitimes s'intègrent-elles dans le travail que vous menez en dialogue avec elle?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mon cabinet était présent lors des auditions du secteur culturel et il a entendu les revendications de la FAP. D'ailleurs, les services du gouvernement et mes collaborateurs entretiennent la concertation avec le secteur. Une nouvelle rencontre a d'ailleurs été organisée le 12 avril dernier entre mon cabinet et les représentants de la FAP afin d'aborder les nouvelles propositions. À cette occasion, il a été décidé que la charte et la grille de rémunération élaborées par la FAP seront présentées à la Chambre de concertation des arts plastiques dans les meilleurs délais. Pour ce faire, un représentant de la FAP sera invité en tant qu'expert extérieur afin d'explicitier le travail accompli.

Il convient en effet de fixer un cadre de référence qui permettra tant aux artistes qu'aux opérateurs subventionnés de travailler dans un contexte adapté et transparent. La Chambre de concertation des arts plastiques a déjà expliqué l'importance d'instaurer une directive similaire à celle imaginée par la Flandre, tout en prenant en compte les différences communautaires entre les secteurs francophone et flamand. En Flandre, la directive n'est pas contraignante, mais elle ouvre le dialogue entre les partenaires et encadre les bonnes pratiques. La Chambre de concertation des arts plastiques doit donc prendre en considération la spécificité de la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsqu'elle analysera cette grille.

Dans le même temps, l'administration poursuit la rédaction d'un cadre référentiel et de recommandations destinés au secteur des arts visuels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle mène ce travail en bonne collaboration avec la FAP: tant le modèle de rémunération flamand que le modèle défendu par la FAP servent d'outils de travail pour la création de ce cadre.

Ce cadre devra être praticable pour les opérateurs subventionnés qui s'investissent dans le champ des arts plastiques ainsi que pour les artistes et ac-

compagnants. Il devra s'inscrire dans le futur écosystème qui est en train de naître avec l'adoption d'un nouveau statut de l'artiste par le pouvoir fédéral. Par ailleurs, il s'agira également de s'inspirer des pratiques de rémunération déjà mises en œuvre par certains des opérateurs du secteur. Ces travaux devraient aboutir avant la fin de l'année 2022.

Je tiens néanmoins à rappeler ici qu'il m'est impossible de rattraper l'absence de financement du secteur depuis quelques années et durant les législatures précédentes. Cette absence de financement a fait des arts plastiques le «parent pauvre» de la culture. Une rémunération juste aux artistes plasticiens et métiers connexes demanderait une revalorisation importante de l'enveloppe actuelle dédiée aux arts plastiques. Pour rappel, cette enveloppe est inférieure à sept millions d'euros, dont deux sont alloués au Musée des arts contemporains (MAC's).

Depuis mon entrée en fonction, je ne suis cependant pas restée inactive. D'abord, j'ai permis à la FAP de se structurer grâce à un soutien de 50 000 euros que je leur accorde pour ce faire. Ensuite, je lancerai prochainement un appel restreint aux nouvelles fédérations afin que la carence avérée au sein de la Chambre de concertation des arts plastiques soit comblée et que la FAP soit reconnue comme fédération représentative du secteur. Ces derniers mois, j'ai revalorisé plusieurs types de soutien, dont les aides à la création, et ce, pour tous les domaines des arts visuels, à savoir les arts plastiques, les arts numériques, le design et la mode. J'ai également élargi les aides à la diffusion au secteur des arts visuels, ce qui donnera un nouvel élan à la relation entre les plasticiens et les publics et ce qui contribuera également à une meilleure rémunération des artistes, curateurs et médiateurs.

En outre, je travaille actuellement à l'élaboration d'un arrêté d'application du décret du 3 avril 2014 relatif au secteur des arts plastiques. En effet, il n'existe pas encore d'arrêté à l'heure actuelle. Un tel arrêté d'application pourra être un prétexte de choix pour aborder, en concertation avec le secteur, les opérateurs et la Chambre de concertation des arts plastiques, les critères de rémunération dans les institutions subventionnées. Cette concertation sera également le lieu pour débiter la réflexion sur un contrat de filière en arts plastiques qui, comme vous l'avez souligné, Monsieur Segers, figure dans la DPC.

Je conclurai en disant que mon passage à la foire *Art Brussels* fut extrêmement gratifiant. J'ai rencontré l'artiste plasticien, Valérian Goalec, et la commissaire d'exposition, Maud Salembier: ils interrogeaient le rapport des objets à leur place dans le quotidien avec une intuition très sobre et en totale adéquation avec le stand qui leur était réservé. Une foire de ce type est un moyen extrêmement important pour le lancement de carrière des jeunes artistes. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à y soutenir la participation de ses artistes. J'ai d'ailleurs prévu de renouveler la présence de la Fédération à *Art*

Antwerp pour la deuxième édition en 2022, au vu de la retombée positive qu'a eue l'édition de 2021.

M. Charles Gardier (MR). – Les arts plastiques ont longtemps été mis de côté et vus comme le parent pauvre de la culture. Heureusement, c'est en train de changer. Je vous remercie, Madame la Ministre, d'y être attentive et d'y travailler. Vous êtes à l'écoute du secteur pour lui donner un cadre de référence et un contrat de filière. La Fédération Wallonie-Bruxelles regorge de talents dans ce domaine. Ces premiers pas ont toute leur importance et en appellent beaucoup d'autres.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les artistes plasticiens soulèvent le problème depuis des années. Ils n'ont malheureusement pas encore obtenu de réponse. Les changements concrets concernant leurs conditions de vie se font attendre. Lors des auditions, le représentant de la FAP a rappelé que les artistes peinent à remplir son frigo et à payer leurs factures. Le statut d'artiste ne va pas tout régler. Ici, il s'agit plutôt de la rémunération au moment de l'exposition. Dès lors que les artistes travaillent, ils doivent être payés.

Actuellement, des artistes doivent donner une œuvre d'art pour espérer s'exposer. Ils paient donc pour être vus, ce qui est tout bonnement scandaleux. Vous expliquez, Madame la Ministre, qu'une solution sera trouvée «dans les meilleurs délais». Cette expression m'inquiète, tant elle est vague.

Vous rapportez que la grille de rémunération flamande n'est pas contraignante. Nous souhaitons que vous ne vous inspiriez pas de ce système, mais plutôt de la demande de la FAP, qui souhaite un dispositif contraignant. En revanche, le taux de rémunération flamand sera apparemment plus élevé que celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous espérons donc que cet exemple sera suivi. Nous y serons attentifs. Il paraît essentiel que ce dossier progresse rapidement pour offrir un salaire à ces travailleurs.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Nous sommes ici pour changer le monde. Par votre réponse, Madame la Ministre, je comprends que vous soutenez la FAP et que cette dernière sera bientôt reconnue. Le dialogue est également en cours au sujet des droits de monstration. Nous défendrons ce point au niveau fédéral.

Les initiatives annoncées sont d'autres manières de changer le monde: avancer sur les arrêts d'application du décret; renforcer les secteurs; soutenir certains métiers; mettre en œuvre les contrats de filière. Il est en effet préférable de prendre le train en marche et d'essayer de rattraper notre retard que de faire du surplace. Je vous remercie dès lors pour ces actions et pour la poursuite du dialogue avec le secteur.

1.5 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Promotion du livre belge et son référencement»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, lors de la réunion de commission de ce 28 avril, nous avons auditionné M. Philippe Goffe, président du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn). Ce dernier faisait notamment état de la profonde mutation des habitudes de lecture en général et chez les jeunes en particulier. À l'heure actuelle, de nouveaux supports et pratiques existent comme la lecture en streaming, les mangas numériques – qui se lisent en scrollant depuis un téléphone ou une tablette – ou encore les podcasts. Une partie de ces supports transforment l'expérience de la lecture. Ces nouveaux procédés de lecture ont pour conséquence la création de nouveaux procédés d'écriture qui s'inscrivent dans notre vie quotidienne.

Dès lors, avez-vous connaissance d'études relatives à une vision prospective de la lecture et/ou des habitudes de lecture des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Ces nouveaux processus ont-ils été pris en considération dans le cadre du Plan «Lecture» de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, par quel biais?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Plusieurs initiatives visent la promotion du livre belge en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Service général des lettres et du livre (SGLL) porte notamment les initiatives suivantes: la revue *«Le Carnet et les Instants»*, le portail «Objectif plumes» et le programme «Auteurs en Classe». D'autres initiatives sont organisées avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la campagne de promotion collective «Lisez-vous le belge?», organisée par le PILEn et dont la troisième édition se déroulera du 1^{er} au 30 novembre 2022.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient également des organisations professionnelles, comme l'Association des éditeurs belges (ADEB) et l'association Les éditeurs singuliers, par le biais de conventions pluriannuelles pour des missions visant, entre autres, la visibilité du secteur en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'international. Ce soutien a notamment permis l'organisation du Salon des littératures singulières, qui a eu lieu du 18 au 20 mars de cette année. La Fédération Wallonie-Bruxelles assure aussi régulièrement une mission de promotion du livre belge lors d'événements littéraires de grande ampleur tels que la Foire du livre de Bruxelles ou, plus récemment, la Semaine du livre organisée par des opérateurs de la RTBF et de la Foire du livre.

La stratégie de promotion du livre belge sur le plan international relève des compétences de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Avec la collaboration des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'agence finance et coordonne les actions destinées à la promotion, à l'international, des lettres belges francophones et des opérateurs du livre. De son côté, le ministère soutient les publica-

tions à l'échelle internationale en offrant des aides à la traduction destinées aux maisons d'édition souhaitant traduire et publier les écrits de nos auteurs dans leur pays, ainsi qu'en organisant des résidences pour traducteurs littéraires au Collège européen de Seneffe, lesquelles accueillent chaque année une quinzaine de traducteurs étrangers.

En 2020, dans le cadre de l'opération de soutien à la filière du livre en réponse à la crise sanitaire, qui visait notamment l'achat en masse de livres belges, une première base de données du livre belge francophone a été créée. En Belgique francophone, le Fichier exhaustif du livre (FEL) est géré par l'ASBL Banque du livre. Les informations commerciales relatives au marché belge francophone sont complétées par les maisons d'édition et les structures de distribution. En outre, le référencement du livre belge a fait l'objet de discussions entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et des associations professionnelles.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, nous avons la chance d'avoir un véritable vivier d'auteurs belges dont le talent n'est plus à prouver. Il est important que ces derniers puissent être connus et reconnus par le biais d'une vitrine tant promotionnelle que référentielle. On parle souvent du cinéma belge, mais j'ai le sentiment que l'on parle beaucoup moins des livres belges à l'international. Cependant, je vois que vous êtes attentive à l'évolution de ce dossier.

1.6 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Contrat de filière de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Charles Gardier (MR). – Parmi les notifications du gouvernement transmises aux députés de notre Parlement le 3 février dernier figure l'approbation de la note d'orientation relative à l'établissement d'un contrat de filière des musiques actuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles qui a pour but de soutenir de manière concertée le développement et la structuration de ce secteur. Nul besoin de rappeler le contexte, sanitaire notamment, dans lequel nous évoluons. Dès lors, toute initiative destinée à structurer davantage un secteur ne peut que le rendre plus solide, comme en témoignent par exemple les débats qui ont eu lieu lors de la dernière réunion de commission sur la rédaction d'un contrat de filière pour le secteur du livre.

Ce type de contrat définit de nouvelles mesures en faveur des acteurs de la filière qui s'ajoutent aux différents dispositifs d'aides existants sans s'y substituer. Madame la Ministre, pouvez-vous nous présenter les grandes lignes du contenu de cette note d'orientation? Quel est l'état actuel des réflexions à ce sujet de votre cabinet et de votre administration? Dans quelle mesure le secteur dans son ensemble y est-il actuellement associé? Quelles sont vos priorités lors de l'établissement de ce contrat de filière des musiques actuelles? Quelles sont les prochaines étapes à franchir dans ce dossier? Quel en est le calendrier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, l'établissement d'un contrat de filière est un travail de longue haleine. Premièrement, son intérêt est qu'il émerge du secteur lui-même et qu'il ne résulte pas de décisions verticales d'un pouvoir politique. Celles et ceux qui travaillent au développement d'un contrat de filière sont également artistes, techniciens et travailleurs dans le secteur de la culture. Deuxièmement, un contrat de filière doit s'envisager en lien avec d'autres niveaux de pouvoir. Or, ce n'est un secret pour personne, la Belgique peut se révéler complexe à cet égard.

Le 3 février dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé les orientations générales de ce futur contrat de filière. Permettez-moi de vous rappeler qu'en réponse à votre question posée lors de la réunion de cette commission du 22 février, j'ai détaillé les sept axes de travail qui balisent les futures mesures, à savoir le soutien à la création; le soutien à l'emploi technique et artistique; le développement de la diffusion, en ce compris la diffusion internationale; le soutien à l'industrie du disque; le développement écologiquement responsable de la filière; la professionnalisation, et enfin, le développement de l'accès à la musique pour l'enfance et la jeunesse.

Les résultats de l'étude prospective sur la professionnalisation de la filière des musiques actuelles menée dans le cadre de l'appel à projets «Rayonnement Wallonie» ont été présentés deux semaines plus tard. Mon cabinet entend désormais accompagner le Comité de concertation des métiers des musiques actuelles (CCMA) dans la transcription des recommandations du rapport en propositions d'actions concrètes et dans l'identification des niveaux de pouvoir les plus à même d'y répondre. C'était d'ailleurs l'objet d'une réunion qui a eu lieu à mon cabinet le 10 mars dernier avec les deux coordinateurs du projet.

L'état des lieux en cours de construction recense actuellement une trentaine de propositions qui concerneront potentiellement aussi bien la Fédération Wallonie-Bruxelles que le pouvoir fédéral, les Régions ou encore les pouvoirs locaux. Lorsque ces propositions seront finalisées par le CCMA, elles seront soumises au gouvernement afin de solliciter ensuite les autres niveaux de pouvoirs. Pour le calendrier, je ne peux présumer ni de la disponibilité du CCMA dans la rédaction du contrat ni de la manière dont les autres niveaux de pouvoir décideront de se saisir de ces enjeux. Le travail se poursuit toutefois. Pour votre complète information, le contrat de filière du livre a été lancé en 2016 par le Conseil du livre et le processus est toujours en cours.

M. Charles Gardier (MR). – La transcription des recommandations par le CCMA est une étape capitale de l'établissement de ce contrat de filière. La participation élargie à toute une série d'acteurs est elle aussi essentielle. Nous continue-

rons à suivre attentivement cet important dossier qui permettra une structuration encore plus efficace du secteur de la musique actuelle.

1.7 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Conflit entre la ville de Braine-l'Alleud et le centre culturel (suite)»

1.8 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Disparition du Centre culturel de Braine-l'Alleud?»

1.9 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Centre culturel de Braine-l'Alleud en danger»

1.10 Question de M. André Antoine, intitulée «Fin du Centre culturel de Braine-l'Alleud»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je ne vais pas revenir en détail sur l'ensemble des développements dans ce dossier qui a déjà fait l'objet de nombreuses interventions au sein de cette commission et lors de la dernière séance plénière.

Rappelons seulement que l'administration communale de Braine-l'Alleud a saisi le parquet sur la base de l'article 29 du Code d'instruction criminelle, qui oblige toute autorité constituée et tout fonctionnaire à dénoncer des faits qui pourraient être pénalement sanctionnés dans l'hypothèse où ils en auraient connaissance. Il y a quelques semaines, le parquet du Brabant wallon a ensuite décidé, de son initiative, de confier le dossier à un juge d'instruction.

Face à cette instruction en cours, le bourgmestre de Braine-l'Alleud a annoncé vouloir se désengager du centre culturel. En clair, la commune ne souhaite plus être partenaire du centre culturel à partir de 2023 – le subsidie 2022 ayant déjà été payé. L'objectif est de changer de modèle tout en préservant les missions du centre culturel. Le collège envisage donc de créer une maison de la culture qui dépendrait directement de la commune.

Depuis le début, vous prônez le dialogue dans ce dossier. Vous avez proposé à la commune une sorte de médiation et avez suggéré de désigner un commissaire du gouvernement qui jouerait le rôle de médiateur. Par ailleurs, lors de la dernière séance plénière, vous avez annoncé qu'une réunion concernant ce dossier aurait lieu au début du mois de mai entre votre cabinet et la commune. A-t-elle eu lieu? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti? Quels sont les derniers développements?

Pouvez-vous nous en dire plus au sujet de cette médiation que vous proposez par l'intermédiaire d'un commissaire du gouvernement? Quels seraient exactement son rôle et sa mission? Quelles sont les chances de voir cette solution aboutir?

Lors de la dernière séance plénière, le 27 avril dernier, vous avez indiqué avoir reçu des réponses du centre culturel sur la manière de clarifier ou d'adapter la gestion ou les procédures comptables à la suite des indications de vos services. Instructions qui faisaient suite à un audit réalisé par une société ayant pignon sur rue qui avait pointé une série de manquements à propos desquels les avis divergent. Certains considèrent ces derniers comme légers, d'autres comme sérieux. Certains éléments m'interpellent. Le centre culturel a-t-il adapté ses pratiques de gestion comme vous l'aviez invité à le faire dans un courrier du 7 décembre? Les retours du centre culturel vous ont-ils totalement rassurée?

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je ne vais pas revenir sur l'historique de la situation au centre culturel de Braine-l'Alleud; je vais simplement constater les évolutions qui ont pu avoir lieu dans ce dossier. Je voudrais aussi revenir sur des aspects qu'il est difficile de traiter dans le cadre d'une simple question d'actualité.

Le fonctionnement et les activités de tout centre culturel sont encadrés par le décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (décret «Centres culturels»). Première question: est-il possible de mettre fin à un contrat-programme qui court jusqu'en 2024? La commune a décidé en ce sens de manière unilatérale.

Pour être précis, le bourgmestre de Braine-l'Alleud, Vincent Scourneau, l'a annoncé ainsi. À quelles conditions éventuelles cela serait-il possible? Quelles seraient les conséquences de la fin de la subsideation communale pour les subventions de notre Fédération? Troisième instance subsidante de Braine-l'Alleud, la Province devrait-elle ou pourrait-elle suppléer de son côté? Interrogé à ce sujet voici une semaine, le président de cette instance, Tanguy Stukens, ne s'est pas prononcé, affirmant n'avoir reçu aucune demande en ce sens. Il me semble qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce dans ce dossier.

Bien que l'affaire soit entre les mains d'avocats, le bourgmestre Vincent Scourneau avance trois arguments principaux: l'instruction en cours – l'audit a été déposé chez le procureur du Roi –; la «rupture de confiance» alors que la négociation demeure envisageable; l'impossibilité, selon lui, de réformer le modèle du centre culturel. Pour nous, membres du parti Ecolo, ce questionnement est très problématique: ce modèle de centre culturel est précisément encadré par le décret évoqué et il permet le développement d'une culture accessible à tous.

En outre, la culture doit être la plus proche possible du citoyen tout en faisant lien et alliance avec un certain nombre d'opérateurs culturels du territoire, en particulier du Brabant wallon, grâce à l'utilisation de contrats et d'accords recrutant un certain nombre de compagnies, de producteurs et de créateurs culturels.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de faits répréhensibles sur le plan du droit? Quels sont les faits qui seraient reprochés au centre culturel de Braine-l'Alleud, puisque vous vous êtes déjà exprimée sur l'audit et que les services juridiques ne relèvent rien de troublant à ce stade?

Lors de la conférence de presse du centre culturel de Braine-l'Alleud, le comptable a détaillé toutes les mesures qui avaient été prises, les réponses apportées à l'audit financier commandé, les explications données aux interrogations à propos de la gestion et la tenue des pièces. Il a également expliqué ce qui avait été mis sur pied et comment le centre culturel brainois avait pris en compte l'ensemble des recommandations qui avaient été faites.

À ce stade, il paraît clair que le centre culturel de Braine-l'Alleud estime subir depuis deux ans des pressions, des initiatives et des décisions de la part de la majorité communale qui lui sont préjudiciables. Quels sont les éléments factuels dont vous auriez connaissance et qui auraient pu mener à une telle situation? Quelle est la réalité des annonces faites par la commune?

Lors d'une récente séance plénière, vous aviez annoncé une réunion entre la commune de Braine-l'Alleud et votre cabinet. A-t-elle eu lieu? Qu'en est-il ressorti? À votre connaissance, existe-t-il des précédents d'une telle intervention du pouvoir communal subsidiant sur la vie ou la survie d'un centre culturel? Avec quel résultat, puisque cette réforme du modèle culturel est particulièrement mise en avant par l'équipe du bourgmestre Vincent Scourneau? Au même moment, l'autorité communale annonce la création d'une maison de la culture et a même proposé au personnel du centre culturel de la rejoindre!

Notre analyse est qu'on met en difficulté une instance qui remplit pourtant ses fonctions dans le cadre du décret «Centres culturels», qui essaie de construire la citoyenneté, de redonner du sens collectif et d'amener la culture au plus près des citoyens. En témoignent à la fois la pétition, les témoignages recueillis et les personnes qui s'expriment pour féliciter ce centre culturel pour le travail accompli depuis tant d'années.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, lors de la dernière séance plénière, vous avez été interpellée à plusieurs reprises sur l'avenir du centre culturel de Braine-l'Alleud. Le bourgmestre MR semble en effet avoir décidé la mise à mort de ce centre actif depuis cinquante ans dans la commune pour en créer un nouveau entièrement géré par la commune. Nous parlons ici d'un centre culturel important, particulièrement actif et subsidié de manière conséquente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis interpellée de voir comment une majorité peut décider, en fonction de ses humeurs et de ses affinités, d'en finir avec un lieu de vie et de culture aussi important pour les habitants de la commune. Le bourgmestre justifie notamment sa décision par la difficulté ou l'impossibilité de réformer le modèle culturel. C'est donc la liberté culturelle qui est directement visée et attaquée. De nombreuses personnes se mobilisent contre

cette décision inacceptable. Plus de 3 000 signatures ont été récoltées pour sauver le centre culturel et les neuf emplois menacés. Une manifestation est également prévue le 21 mai prochain.

Madame la Ministre, il y a deux semaines, vous expliquiez avoir proposé à la commune une sorte de médiation avec un commissaire du gouvernement qui jouerait le rôle de médiateur. Pour vous, «utiliser le dialogue sera la meilleure façon de régler le problème», mais il semble aujourd'hui malheureusement rompu. Une réunion entre votre cabinet et la commune concernant le centre culturel était prévue au début du mois de mai. S'est-elle bien déroulée? Qu'en ressort-il?

Quelle est votre position en tant que ministre de la Culture face aux agissements et déclarations de ce bourgmestre qui veut avoir entièrement entre ses mains une nouvelle maison de la culture, quitte à en sacrifier une autre? De quelle manière pouvez-vous rassurer les neuf travailleurs menacés et les milliers de citoyens qui se sont mobilisés en faveur de la survie du centre culturel? La médiation que vous souhaitiez instaurer est-elle bien en cours? Avez-vous prévu d'autres actions pour sauver le centre?

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que mes collègues et moi-même abordons cette question avec vous. Elle est loin d'être banale, puisqu'il s'agit ni plus ni moins du rapport entre la politique et la culture et du nécessaire respect de la liberté artistique et de l'autonomie culturelle. Plusieurs éléments sont troublants dans ce dossier, à commencer par un rapport sur la gestion du centre culturel dont vous avez pris connaissance avant d'affirmer qu'il n'y avait pas, selon vous, de graves dysfonctionnements et que le centre pouvait remédier à la situation en prenant des mesures de gestion. À l'inverse, la commune a, de son côté, pris un avocat et alerté la justice qui s'est saisie du dossier. Quels sont les manquements que vous avez constatés? Pouvez-vous dire, une fois pour toutes, s'ils sont graves ou non? L'affaire est devenue à ce point publique que, pour l'honneur des personnes concernées, nous devons connaître, en tant que parlementaires, les manquements afin d'apprécier s'il peut y avoir ou non réparation.

Il est également étonnant de voir que si la justice est saisie de ce dossier, la présomption d'innocence n'est pas respectée. Avant même que la justice ait rendu son verdict, on «embarque» ceux qui sont présumés fautifs et on supprime leur outil, c'est-à-dire le centre culturel. J'ai rarement vu cela. Que pensez-vous de cette situation?

Vous avez indiqué en séance plénière vouloir entamer une médiation. Je salue votre volonté de rapprocher les points de vue, bien que cela ne s'annonce pas simple connaissant les protagonistes. Qui est la personne censée assurer le trait d'union entre les parties? Quels sont ses objectifs? Avez-vous rencontré le collègue au début du mois de mai? Qu'est-il ressorti de cette entrevue? Avez-vous

entendu une ouverture ou au contraire une condamnation répétée du centre culturel?

La création d'une maison de la culture a été annoncée. Au vu de ce qu'il vient de se passer à Braine-l'Alleud, est-il envisageable de reconnaître et d'agréer une maison de la culture? Dans l'affirmative, selon quelles conditions et avec quelle liberté de programmation, sachant qu'il s'agira d'un service communal sous contrôle du monde politique? Quelles subventions peut espérer la Ville? Celles-ci pourraient-elles être simultanées à celles qui existent pour le centre culturel jusqu'à la fin de son contrat-programme?

Les agents du centre culturel sont les victimes collatérales de ce jeu politique. Si le centre disparaît, quel sera le régime social de ces travailleurs? Bénéficieront-ils d'une indemnité de préavis? Dans l'affirmative, la Fédération interviendra-t-elle ou ces coûts seront-ils uniquement à charge de l'ASBL qui chapeaute le centre culturel, ce qui amènerait donc la commune à supporter les conséquences de ses décisions?

La vérité doit apparaître, car il en va ni plus ni moins de l'honneur de certaines personnes, de la liberté culturelle et peut-être de l'autonomie communale, mais encore faut-il agir avec un minimum de respect à l'égard des personnes concernées.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, auxquels j'associe M. Legasse dont la question sur le même thème a été retirée, ce dossier évolue de semaine en semaine. Je vais tenter d'y répondre au mieux, mais le travail n'est évidemment pas fini.

Une réunion a eu lieu la semaine dernière au cabinet du ministre-président avec le bourgmestre et l'échevine de la Culture de Braine-l'Alleud, mais aussi l'administrateur général de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et mon cabinet, pour tenter de poursuivre le dialogue auquel nous appelons la commune depuis le début de ce conflit. Pour y donner suite et après instruction par mes services des différentes options évoquées lors de la rencontre, nous reviendrons vers la commune pour poursuivre la discussion.

À ce stade, au terme de cette réunion, l'option privilégiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles reste la voie de la médiation et de la conciliation des exigences légitimes de contrôle de bonne gestion par la commune et d'autonomie culturelle de l'association. Nous proposons d'explorer plusieurs pistes: une révision des statuts, pour autant qu'elle se fasse dans le respect de l'autonomie associative et du décret «Centres culturels»; la désignation d'un observateur du gouvernement pour assurer la médiation entre l'équipe, l'organe de gestion, le bourgmestre et l'échevine; voire la création d'un comité de suivi et de contrôle

de la gestion du centre culturel composé de représentants des partenaires du contrat-programme.

L'intention du bourgmestre de s'orienter vers une rupture du contrat-programme qui lie jusqu'à la fin de l'année 2024 la commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province et le centre culturel n'est pas encore confirmée par une décision du conseil communal. La rupture impliquerait en principe une résolution judiciaire du contrat. Or, si le parquet décide de mettre le dossier du centre culturel à l'instruction, c'est à la justice de juger s'il y a eu infraction. Il n'y a pas lieu d'anticiper ce jugement. Je n'ai en effet pas été informée d'éléments nouveaux de nature à modifier mon appréciation des risques relevés par l'audit. Le centre culturel a d'ailleurs récemment transmis un document de douze pages adaptant et clarifiant ses procédures comptables et de gestion, sur la base des recommandations émises par l'audit.

La commune semble donc anticiper la décision de justice et sa rupture du partenariat culturel avec la Fédération et la Province en annonçant un nouveau projet de maison de la culture. Ce projet serait constitué comme un service communal, sans autre subvention que le budget communal. Le secteur associatif brainois ne serait plus associé à l'élaboration et à la gestion de ce projet. Le contenu, l'ambition et les moyens qui seraient consacrés à ce projet communal ne sont pas encore précisés.

La Sucrerie à Wavre a été citée par le bourgmestre comme un exemple de performance et comme un contre-modèle à celui des centres culturels, qui serait selon lui «dépassé». Il est piquant de constater que le modèle économique de La Sucrerie est justement sujet à débat au sein du conseil communal, et que la commune de Wavre semble examiner sérieusement la piste d'une demande de reconnaissance dans le cadre du décret «Centres culturels».

Je n'ai pas connaissance de cas similaires par le passé, mais je suis convaincue que le modèle des centres culturels n'est nullement dépassé. Au contraire, il continue de prendre en charge des problématiques essentielles du point de vue des droits culturels et du soutien à la diffusion culturelle et artistique sur le terrain. Je reste donc attentive à la situation du centre culturel de Braine-l'Alleud et à celle des personnes qui continuent à y travailler à un projet culturel de qualité pour la population brainoise.

Mon souhait est de pouvoir continuer à soutenir ce projet et les personnes qui mettent leurs compétences à son service. Si la commune de Braine-l'Alleud confirme sa position qui met en danger l'existence du centre culturel, l'offre au public et la situation des professionnels qui y travaillent, nous envisagerons à ce moment-là comment, en ultime recours, nous pourrions travailler à renforcer l'action culturelle de proximité dans d'autres communes du bassin de vie.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous avez raison de rappeler ceci: aucune décision n’a été prise par le conseil communal.

L’outil n’est pas supprimé, Monsieur Antoine, et personne n’a été licencié. Certains se font un plaisir – je ne parle pas spécifiquement de vous, Monsieur Antoine, je vous ai trouvé plus mesuré que par le passé – de spéculer sur des hypothèses non vérifiables et de politiser ce dossier complexe qui fait l’objet d’énormément de tensions. Un fait est indiscutable: la justice a estimé les faits suffisamment inquiétants pour ouvrir une instruction.

C’est vrai, le bourgmestre a réagi avec la vivacité que nous lui connaissons. C’est un homme extrêmement pointilleux et attentif au bon usage des fonds publics. Il parle d’une rupture de confiance et il parle effectivement de remplacer le modèle par un autre, mais aucune décision n’a été prise à ce jour. J’ai confiance en la justice pour mettre les choses au clair.

Pour le reste, il n’y a pas lieu d’aggraver encore la situation. L’attitude de madame la ministre est intelligente dans le sens où elle essaie de déployer des trésors d’ingéniosité avec plusieurs pistes possibles pour procéder à une médiation. Je suis sûr qu’avec de la bonne volonté, nous parviendrons à résoudre pour le mieux les problèmes relatifs à ce dossier.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions, ces ébauches de solutions que vous avez évoquées lors de cette rencontre, qui, vous l’avez rappelé, a eu lieu au cabinet du ministre-président. Cela montre l’importance des enjeux liés à cette annonce.

Je note que rien n’est confirmé, que la rupture du contrat-programme n’est ni annoncée ni formalisée, d’où l’incompréhension complète par rapport à l’effet d’annonce concernant la création d’une maison de la culture. Comme vous l’avez rappelé, elle devrait se faire à ce moment-là sur fonds propres. Ce type d’annonce suscite des interrogations alors même qu’une instruction est en cours; il convient d’attendre une décision judiciaire. Peut-être avez-vous des indications concernant une date possible pour cette décision?

Rappelons que la gestion d’un centre culturel est assurée à parité et que les représentants du pouvoir communal sont présents dans les organes de gestion. C’est là évidemment que l’incompréhension est complète par rapport à cette transmission auprès de la justice pour des dossiers où la commune a aussi sa part de responsabilité. Nous verrons les conséquences à plus long terme. Il s’agit évidemment d’un dossier très important et malheureusement emblématique des risques que nous faisons courir au secteur culturel de proximité.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous précisez que le centre culturel n’est pas encore fermé et que personne n’a été licencié. C’est un discours apaisant, mais ce n’est pas du tout l’état d’esprit des responsables du centre, des travailleurs ni même des citoyens. Une pétition a récolté plus de

3 000 signatures et une manifestation aura lieu prochainement. Ce sont bien les preuves que la possible fermeture prochaine du centre suscite beaucoup d'inquiétude. J'espère que de nombreuses personnes seront présentes à la manifestation. Les travailleurs du centre culturel ne devraient pas se laisser apaiser par ces discours. Je les encourage à continuer leur mobilisation.

Pour vous répondre, Monsieur Maroy, la première personne à avoir «politisé» le dossier n'est autre qu'un bourgmestre MR qui a décidé de mettre fin à un centre culturel pour la seule raison que ses activités ne correspondaient pas à sa vision de la culture et qu'elles semblaient le déranger.

M. André Antoine (Les Engagés). – En tant que juriste, j'insiste pour distinguer le volet pénal du volet administratif. Le Parlement ne rend pas la justice. En tant que parlementaires, nous n'avons pas à décider de la culpabilité des agents ni des éventuelles sanctions à leur égard. Notre mission est de gérer le volet administratif et le dossier de reconnaissance d'un centre culturel à travers un contrat de gestion qui court jusqu'en 2024.

Premièrement, Madame la Ministre, c'est la quatrième fois que vous nous confirmez que vous n'avez pas connaissance de faits suffisamment graves et persistants pour disqualifier le centre culturel. Une note d'amélioration qui répondrait aux craintes exprimées par votre administration vous aurait même été soumise.

Deuxièmement, les tensions proviennent exclusivement des annonces de la Ville de Braine-l'Alleud. Ce n'est pas le Parlement qui a mis de l'huile sur le feu, mais l'annonce de la création d'une maison de la culture. Chacun doit être responsable des actes qui n'ont fait qu'envenimer le débat.

Troisièmement, vous avez multiplié les suggestions d'apaisement dans ce dossier. En réponse, le bourgmestre vous a indiqué tout au plus vouloir réfléchir, mais il n'a jamais marqué son acceptation. Il semble déterminé à tourner le dos au centre culturel et à forcer la création d'une maison de la culture.

Cette situation m'attriste, car les Brainois subiront un appauvrissement de la vie culturelle. En effet, la nouvelle maison de la culture serait, selon vous, uniquement financée par les recettes locales et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'interviendrait pas financièrement. La Ville devra dès lors compter sur moins de moyens et moins de recettes, et son offre culturelle sera probablement revue à la baisse. C'est un gâchis! Dans l'exemple de La Sucrerie que vous évoquez, Madame la Ministre, la Ville de Wavre souhaite, elle aussi, une reconnaissance en tant que centre culturel. Cette situation démontre la mauvaise compréhension de ce dossier dans le chef de certains. Je crains que le dossier ne s'oriente vers une résolution judiciaire où vous serez contrainte de réclamer des comptes à la Ville de Braine-l'Alleud si elle s'entêtait à mettre fin au centre culturel.

(M. Olivier Maroy prend la présidence)

1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Fin des librairies»

M. André Antoine (Les Engagés). – En chiffre d'affaires, la vente de livres a connu en 2021 une hausse de 17,2 % par rapport à l'année 2020, lors de laquelle avait subi un recul de 4,5 % par rapport à 2019. Le livre et ses lecteurs sont donc peut-être à la fête, mais pas les libraires de quartier, dont le nombre ne cesse de diminuer. Si certains abandonnent leurs activités, d'autres se transforment en dépanneurs ou en épiceries; d'autres encore tentent de se diversifier. Même certaines grandes surfaces du livre souffrent, comme en a témoigné l'annonce de la faillite des deux librairies du Furet du Nord, situées à Namur et Louvain-la-Neuve. Ces deux cités universitaires ont pourtant bien besoin de librairies de référence comme celles-là.

Parmi les causes de cette situation figure notamment la hausse des ventes en ligne, qui ont augmenté de 22,7 % en 2021, sans négliger le rôle des grandes surfaces commerciales et les magasins généralistes, dont l'offre est toutefois beaucoup moins diversifiée et où le conseil est quasiment absent. Cette évolution est curieuse pour quiconque se souvient du combat victorieux d'Alda Greoli pour le prix unique du livre, quel que soit le lieu de vente. Malheureusement, Amazon demeure toujours aussi prisé malgré sa soumission au prix unique.

Madame la Ministre, en tant que responsable de la culture soucieuse des conseils dispensés par nos libraires, quelle est votre analyse du secteur? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour les soutenir dans la situation actuelle? Comptez-vous, par exemple, organiser une campagne de promotion des librairies de quartier et des librairies universitaires, qui présentent bien plus de lettres de noblesse que les géants de l'e-commerce?

Allez-vous rencontrer la direction du Furet du Nord pour envisager une éventuelle reprise de leurs deux enseignes? Comptez-vous rencontrer le responsable de l'Association des éditeurs belges (ADEB) pour élaborer une stratégie de soutien des librairies indépendantes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, à ce jour, il n'existe pas de liste consolidée indiquant le nombre total de points de vente de livres sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le nombre de librairies labellisées par la Fédération reste toutefois stable. En 2021, le nombre de librairies indépendantes affiliées au Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) s'élevait à 75 librairies, dont 6 nouvelles adhérentes, parmi lesquelles 2 nouvelles librairies. En 2019, le SLFB renseignait la création de 4 nouvelles librairies. Dès lors, aucun indicateur pertinent ne permet de confirmer une diminution du nombre de librairies sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, le paysage des points de vente du livre s'avère particulièrement contrasté. Les librairies indépendantes côtoient les librairies de chaîne, telles que le Furet du Nord, qui est une chaîne française, et les grandes surfaces culturelles comme la Fnac. Ainsi, l'étude statistique sur les chiffres clés du secteur du livre menée par l'ADEB avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles a porté sur l'ensemble des canaux de vente du marché du livre de langue française en Belgique. En 2021, les ventes des librairies indépendantes de niveaux 1 et 2 ont progressé de 14,4 %; celles des grandes surfaces alimentaires ont connu une augmentation de 1,5 % et celles des grandes surfaces culturelles ont connu une croissance de 22,7 %.

Bien que l'entreprise Amazon soit soumise au prix unique, elle n'applique pas, à ce jour, les dispositions du décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre. La Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu à plusieurs reprises le SLFB dans ses actions juridiques visant à faire respecter le décret.

Afin d'établir des conditions de concurrence équitables entre les différents opérateurs commerciaux, la Chambre de concertation des écritures et du livre recommande de préciser le champ d'application du décret en y intégrant la vente directe et la livraison. L'instance préconise également, dans son avis, d'ajouter la Communauté française dans la liste des «personnes intéressées» de manière à donner à cette dernière la faculté d'introduire une plainte devant la Commission indépendante de règlement extrajudiciaire des litiges (CIReL) en cas de non-respect du décret par un détaillant.

Il est prévu que le SLFB organise au minimum une campagne de promotion dédiée aux librairies indépendantes tous les deux ans, le montant de sa convention ayant été revalorisé à cette fin.

Enfin, il n'est pas de mon ressort d'intervenir dans le maintien des deux enseignes wallonnes du Furet du Nord. Néanmoins, j'espère vivement que les deux librairies trouveront un repreneur. Par ailleurs, dans la présente situation, je n'identifie pas la pertinence de la consultation de l'ADEB, une fédération professionnelle qui siège au sein de la Chambre de concertation des écritures et du livre.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir présenté des données plus encourageantes que celles dont je disposais. Moi aussi, je regrette qu'Amazon se soit soustrait au respect du décret, d'autant plus que les mesures portées par ce texte sont une avancée essentielle obtenue lors de la législature précédente. J'espère que les actions en justice auront raison de cette multinationale, car il n'est pas normal qu'elle échappe de la sorte aux règles, sans compter qu'elle ne comptabilise même pas les frais de livraison!

Par ailleurs, j'apprends avec plaisir que les professionnels du secteur organiseront une campagne de promotion. Elle tombe à point nommé. Quant aux deux

librairies du Furet du Nord, je rappelle encore qu'elles étaient des adresses de référence fréquentées par un grand nombre d'étudiants, de chercheurs et d'académiques. Leur disparition est une lourde perte pour l'offre de livres à Louvain-la-Neuve et à Namur. J'espère qu'un repreneur se présentera rapidement et je ne manquerai pas de sensibiliser le ministre Borsus à ce dossier.

1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir du Théâtre La Valette à Ittre»

M. André Antoine (Les Engagés). – Depuis 2017 et au terme de son contrat-programme, le Théâtre La Valette, véritable institution dans le Brabant wallon, est en proie à des difficultés financières malgré sa restructuration et son changement de programmation.

En juillet dernier, Madame la Ministre, vous aviez décidé de ne plus lui accorder une subvention de 125 000 euros. Le théâtre avait alors annoncé ne pas pouvoir résister à une fermeture au-delà de janvier 2022. De nombreuses voix s'étaient alors élevées, à raison, pour défendre ce théâtre et pour rappeler l'intérêt de sa démarche culturelle. Vous aviez alors annoncé en septembre 2021 une solution temporaire permettant le maintien des activités du théâtre: il s'agissait de l'octroi d'une convention pour la durée de deux ans, de l'attribution d'une première enveloppe de 75 000 euros pour 2022 ainsi que d'une promesse d'un montant identique pour 2023. Cette bouée de sauvetage avait été saluée par les responsables du théâtre bien qu'elle ne garantissait pas totalement le maintien de l'ouverture du théâtre au-delà de 2023 et qu'elle le privait au passage d'une recette de 100 000 euros sur deux exercices.

Les habitués du théâtre ne verront donc plus autant de créations originales au profit de spectacles distribués ou diffusés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après une demi-année de fonctionnement, le théâtre a-t-il atteint les objectifs que vous aviez fixés dans la convention temporaire de subventionnement? Si oui, pourquoi n'anticipez-vous pas l'examen d'une nouvelle demande de contrat-programme? Un tel contrat-programme, à l'instar de ceux dont bénéficient 236 autres opérateurs culturels, assurerait non seulement une stabilité, mais aussi de réelles perspectives d'une nouvelle dynamique culturelle pour ce théâtre. À défaut d'une telle hypothèse pour la rentrée culturelle 2022-2023, envisagez-vous de revoir à la hausse le montant de 75 000 euros afin de conforter la capacité créatrice du théâtre? Enfin, que manque-t-il à ce théâtre pour qu'il puisse entrer dans une dynamique pérenne d'offres théâtrales à travers un nouveau contrat-programme?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les difficultés du Théâtre La Valette ne sont effectivement pas récentes. En 2017, lors du renouvellement des contrats-programmes en arts de la scène, le gouver-

nement et la ministre compétente ont décidé, en s'appuyant sur l'avis des instances, de ne pas renouveler le contrat-programme de cet opérateur. Prenant en considération les difficultés que cette décision pouvait engendrer, Mme Greoli a conclu une convention de *phasing out* de deux ans. Cette convention ne prévoyait pas de reconduction tacite et permettait à l'opérateur de décider lui-même de son avenir: s'organiser pour fermer, solliciter des aides dans les cadres existants en arts de la scène – ce qu'ils ont fait, mais sans succès – ou se réinventer. Permettez-moi donc, Monsieur le Député, de rectifier quelque peu vos propos: je n'ai pas décidé de ne pas renouveler la convention de *phasing out*; celle-ci est arrivée à son terme.

Mon administration et mon cabinet ont bien eu des contacts avec les responsables du théâtre. À l'époque, j'avais décidé de leur accorder une aide durant deux ans afin de leur permettre de s'organiser dans l'attente du renouvellement des contrats-programmes. Pour rappel, celui-ci prendra cours à partir de janvier 2024. La convention actuelle est assortie d'un certain nombre d'exigences qui seront évaluées lors de la remise du rapport. Ce rapport doit être remis dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard à la fin du mois juin 2023, comme le disposent les articles 7 et 9 de la convention. Je ne peux donc pas vous informer sur la capacité de l'opérateur à répondre aux exigences fixées dans la convention.

Je n'envisage pas de revoir ces montants avant la fin de la convention en cours, car cela ouvrirait la porte à la révision de l'ensemble des contrats-programmes et des conventions avant leur terme, ce qui serait évidemment tant ingérable qu'injuste. Pour l'avenir, rien n'interdit au théâtre de solliciter des moyens complémentaires dans le cadre décréteil. Il est en tout cas certain que l'avenir du théâtre se jouera lors des renouvellements des conventions et des contrats-programmes. Sa mission, dans les prochains mois, sera donc de se conformer aux prescrits du nouveau décret pour obtenir un subventionnement.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, effectivement, vous avez réagi en accordant deux fois un montant de 75 000 euros au théâtre, de quoi sauver son existence. Je comprends aussi que vous teniez compte du calendrier du renouvellement des contrats-programmes qui intervient à partir du 1^{er} janvier 2024.

En revanche, vu les efforts déployés par la nouvelle direction du Théâtre La Vilette, sa nouvelle programmation et sa nouvelle orientation culturelle, j'aurais espéré que le théâtre bénéficie d'une révision à la hausse du montant repris dans la convention. Cela aurait constitué un premier pas qui aurait permis d'encourager et de reconnaître le travail entrepris.

Madame la Ministre, vous voulez vous en tenir à cette convention et c'est votre droit. J'aurais espéré que vous auriez cherché à encourager le personnel de ce théâtre dans la voie d'une reconnaissance pérenne à travers les contrats-

programmes. J'espère qu'il pourra bénéficier d'autres subventions pour progresser dans sa vie artistique.

1.13 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Musée de l'eau et de la fontaine»

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, plus que jamais, l'éducation à l'usage de l'eau et à une sobriété de sa consommation est d'une actualité incontournable. C'est la mission essentielle que s'est fixée le Musée de l'eau et de la fontaine (MEF) à Louvain-la-Neuve, en rappelant notamment aux jeunes générations, à travers des animations scolaires et familiales, l'importance capitale de prendre soin de cette ressource naturelle.

Malheureusement, depuis son déménagement de Rixensart au Bois des Rêves, il ne dispose plus d'espace suffisant pour présenter sa remarquable collection de 600 pièces. Il n'est dès lors plus reconnu comme musée de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Petite consolation: il bénéficie cependant de moyens financiers à titre d'opérateur d'appui muséal, dès lors qu'il n'est plus repris comme attraction touristique par la Région wallonne.

Contrainte par sa situation budgétaire liée au refinancement des zones de secours, la province du Brabant wallon n'est plus capable de financer de nouvelles infrastructures adaptées au MEF. L'heure des choix a donc sonné pour permettre l'avènement d'un centre de référence, voire d'excellence, sur l'eau au sein du Bois des Rêves.

Madame la Ministre, comptez-vous consacrer une ligne de crédit spécifique pour financer, pour le moins une partie, une infrastructure? Allez-vous prendre contact à cet effet avec votre collègue, la ministre Tellier, pour organiser le cofinancement d'un outil pédagogique et de sensibilisation aussi vital qu'indispensable sur le thème de l'eau? D'ici là, quels moyens allez-vous mettre à la disposition du musée pour lui permettre, d'une part, de fonctionner et, d'autre part, de promouvoir ses activités saisonnières? «L'eau, c'est la vie», dit-on. Allez-vous donner de la vie au MEF?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le MEF a été reconnu jusqu'à la fin de 2016 en tant que musée de catégorie C, avec une subvention annuelle de 20 000 euros. Il bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2021 d'une convention quadriennale en tant qu'opérateur d'appui muséal, avec également une subvention annuelle de 20 000 euros. Ce financement est garanti jusqu'à la fin de 2024.

Dans le passé, des contacts ont été établis entre le Service général du patrimoine, le musée et la province du Brabant wallon. À ce moment-là, cette dernière avait envisagé de financer un bâtiment adéquat pour un musée *a minima*

de catégorie C. De fait, l'opérateur ne dispose pas actuellement des locaux lui permettant de présenter sa collection et il se limite donc à des activités de médiation pédagogique.

Je rappellerai ici que le soutien à des projets d'infrastructures culturelles n'est accessible qu'aux collectivités locales, c'est-à-dire les communes et les provinces. Les subventions octroyées aux collectivités locales pour leurs projets d'infrastructures culturelles consistent en une aide financière que la Fédération Wallonie-Bruxelles met à leur disposition lorsqu'elles souhaitent réaliser des investissements financiers tels que l'acquisition, la rénovation et/ou l'aménagement de biens existants, mais également la réalisation d'extensions ou de nouvelles constructions. Ces investissements doivent être réalisés dans leurs bâtiments à vocation culturelle – leurs musées, bibliothèques, centres culturels ou maisons de jeunes, par exemple – sur la base, évidemment, des disponibilités budgétaires et des avis de la commission *ad hoc*. Dès lors, il devrait revenir à la province du Brabant Wallon de déposer un dossier dans ce sens, si elle entend malgré tout revenir sur ce qui semble être actuellement sa position.

Pour le reste, des financements croisés entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont possibles pour des musées ou des opérateurs d'appui. Il revient toutefois à l'institution d'être à l'initiative de telles demandes. En effet, en vertu de la liberté associative et dans le respect des dispositions sur la gouvernance culturelle, c'est bien aux institutions de proposer elles-mêmes des projets, qui sont ensuite soumis à l'avis de la Commission des patrimoines culturels avant toute décision éventuelle de soutien.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce ne sont pas tellement les frais de fonctionnement qui posent problème, mais bien les infrastructures. En effet, aujourd'hui, au Bois des Rêves, le MEF est dans l'incapacité physique de présenter la totalité de sa collection ou même une large partie de celle-ci, faute d'un espace approprié, rénové ou étendu.

Reconnaissons que c'est le serpent qui se mord la queue! En effet, si la province ne veut ou ne peut plus aider le musée, elle ne veut ou ne peut plus introduire une demande de subvention. Or vous auriez pu honorer cette demande à travers la province au profit du musée. Cette piste suppose donc que la province modifie son option et permette l'aménagement d'une infrastructure de qualité, comme elle s'y était engagée par le passé et ce qui avait été proposé au moment du déménagement de Rixensart vers le Bois des Rêves. Il est malheureux et triste que cet engagement n'ait pas pu être respecté.

En revanche, je relève avec un certain optimisme la possibilité d'une opération croisée entre Mme Tellier et vous pour soutenir ce musée qui est un outil de référence pour les jeunes générations dans l'usage de cette ressource naturelle tellement précieuse. Dès lors, je ne manquerai pas d'interpeller Mme Tellier pour valider avec elle cette piste de politiques croisées.

1.14 Question de M. André Antoine, intitulée «Reconnaissance de La Sucrierie comme centre culturel de Wavre»

M. André Antoine (Les Engagés). – Longtemps, la ville de Wavre a souffert d’une absence totale d’animation culturelle, voire d’une offre culturelle digne de ce nom, alors même qu’elle est le chef-lieu de la province du Brabant wallon depuis 1995 et qu’elle perçoit, à ce titre, une dotation provinciale appréciable. La ville s’est alors lancée dans la construction d’un vaste complexe du nom de La Sucrierie, en référence à l’ancienne activité industrielle existante naguère sur le même site.

Estimé à 10 millions d’euros dans un premier temps, le coût de la construction a grimpé pour atteindre, à la clôture des travaux, 30 millions d’euros, dont 23 à la charge de la ville et 7 à charge de la province du Brabant wallon. L’addition est évidemment très salée pour les Wavriens, surtout après la crise sanitaire qui a privé cette prestigieuse salle de nombreux spectacles pendant plusieurs mois, à l’exception peut-être de l’ouverture d’un centre de vaccination.

Aujourd’hui, pour développer une offre culturelle de qualité et stimuler la création artistique locale, les autorités wavriennes viennent d’annoncer leur intention d’introduire une demande de reconnaissance de La Sucrierie comme centre culturel de Wavre, sous la forme d’une ASBL, auprès de vos services, espérant ainsi bénéficier de subventions récurrentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sous quelles conditions la ville de Wavre peut-elle espérer une reconnaissance de La Sucrierie? Sur quelle aide financière pourrait-elle compter?

Y aura-t-il un appel à reconnaissance pour toutes les villes et communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou bien une simple demande, à l’instar de celle de la ville de Wavre, suffit-elle pour être enregistrée et traitée par vos services?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je ne peux que me réjouir de l’intérêt marqué par la ville de Wavre à l’égard du modèle des centres culturels.

À l’initiative de l’échevine de la Culture de la ville de Wavre, un premier contact a été organisé précédemment avec mes services. Les informations préalables au dépôt d’une demande de principe, première étape d’une demande de reconnaissance, ont été communiquées à cette occasion. Le cas échéant, un centre culturel reconnu en action culturelle générale reçoit une subvention de 100 000 euros de la Fédération.

Dès son inauguration en novembre 2019, il avait déjà été question d’une possible reconnaissance de La Sucrierie comme centre culturel au sein de cette commission. J’avais déjà relevé à l’époque que le modèle de gestion du lieu et de la programmation adoptée par la commune, confiée à un opérateur privé au travers d’un marché public, présentait peu de similitudes avec le mode de cons-

truction ascendant et participatif du projet d'un centre culturel, fruit d'une rencontre entre une volonté communale et celle des forces associatives locales.

L'obtention d'une reconnaissance comme centre culturel nécessiterait dès lors une adaptation, tant sur le plan de la gestion institutionnelle qu'en matière de nature et de dynamique du projet, aujourd'hui centré sur la programmation et la diffusion. Il conviendrait de l'élargir aux dimensions de médiation, d'animation, de pratiques culturelles actives, d'éducation permanente et de soutien aux associations tel que le prévoit le décret qui régit les centres culturels.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, pour avoir géré pendant dix-huit ans une commune qui bénéficiait d'un centre culturel particulièrement dynamique, je peux attester de l'intérêt et de la réussite de ce modèle qui permet de mobiliser les ressources et les talents de la localité, de s'appuyer sur une dynamique associative et de rayonner dans toute une région. En cela, comme vous, je veux saluer l'initiative de la ville de Wavre de déposer un dossier de reconnaissance. Je note qu'il faudra, au niveau local, mobiliser tous les acteurs et toutes les ressources associatives afin de constituer un dossier dynamique. Il ne s'agit pas ici d'une simple recherche de subvention pour financer La Sucrierie, mais d'une démarche participative culturelle permettant la création artistique et sa diffusion. Je formule donc le vœu qu'avec votre intérêt pour la démarche, la ville de Wavre puisse rapidement bénéficier d'une reconnaissance comme centre culturel pour le site de La Sucrierie.

1.15 Question de M. André Antoine, intitulée « Subventionnement des travaux de reconstruction du Théâtre Jean Vilar »

M. André Antoine (Les Engagés). – Je poursuis mon tour du Brabant wallon, car des initiatives culturelles ont parfois besoin d'un coup de pouce ou d'une intervention financière supplémentaire. C'est indiscutablement le cas, Madame la Ministre, de l'Atelier Théâtre Jean Vilar qui est le plus grand fleuron de la vie culturelle du Brabant wallon et est un des meilleurs ambassadeurs de la dynamique artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce théâtre a été hébergé durant de nombreuses années dans une enceinte inappropriée, tant pour les artistes et les acteurs que pour les spectateurs, très assidus à la programmation culturelle offerte par ce théâtre depuis 1968. En 1979, l'Atelier Théâtre Jean Vilar se sent à l'étroit dans la salle du Blocry et migre dans le centre-ville dans un bâtiment habituellement réservé à un restaurant universitaire, devenu aujourd'hui vétuste, peu confortable et inadapté. Cette salle a finalement amené la directrice du théâtre de l'époque, Cécile Van Snick, à se lancer en 2018 dans la construction d'une nouvelle infrastructure. J'avais à l'époque salué l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le montage financier. Cependant le chantier est conséquent puisqu'il suppose de creuser une dalle de béton pour enterrer la salle de spectacle. Le 21 février 2022, le vaste programme de travaux de rénovation-construction a enfin débuté.

Le budget de l'opération s'élève à 9,8 millions d'euros, dont trois millions sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et autant par la province du Brabant wallon. La commune intervient de son côté pour 500 000 euros et l'Atelier Théâtre Jean Vilar se charge du solde, soit trois millions d'euros. Or cet apport pose problème. En effet, le théâtre emprunte deux millions d'euros et imaginait faire appel au mécénat privé par le parrainage des nouveaux fauteuils. Sur ce point déjà, le parrainage à 550 euros/pièce reste malheureusement insuffisant par rapport au modèle financier retenu. Autre tuile, et non des moindres, l'inflation et la hausse des coûts des matériaux ont sérieusement alourdi l'ardoise du chantier. Le nouveau directeur, Emmanuel Dekoninck, estime que le coût du chantier augmentera de 10 % à 15 %, soit environ un million d'euros.

Très légitimement, l'équipe de l'Atelier Théâtre Jean Vilar s'est tournée vers ses fidèles partenaires publics: d'abord la Fédération Wallonie-Bruxelles, puis la province et enfin la commune. D'emblée, la direction précise que vous-même et vos collègues êtes très à l'écoute de ses problèmes et n'abandonnez pas le projet du nouveau théâtre. Ottignies-Louvain-la-Neuve ne désespère donc pas que, à l'instar des centres scéniques régionaux de Liège, Namur et Mons qui ont eux aussi été rénovés, il en sera de même pour l'Atelier Théâtre Jean Vilar.

Parallèlement, ce théâtre lance un appel aux dons en vendant une parcelle du plateau. La première phase des travaux s'achève le 10 mai, avant une pause pendant le blocus et les examens. Le théâtre espère obtenir pendant ce temps des réponses concrètes des pouvoirs publics qui le subventionnent et en premier lieu, de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'imagine que vous êtes parfaitement au courant de la situation de l'exécution des travaux et de l'impasse budgétaire dans laquelle se trouve l'Atelier Théâtre Jean Vilar. Quelle est votre analyse du coût final des travaux? Quelle réponse allez-vous réserver à cet opérateur? Comptez-vous augmenter la subvention infrastructure de la Fédération Wallonie-Bruxelles dès lors que vous disposez, à titre exceptionnel, de 31 millions d'euros au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) financée par l'Union européenne? Aujourd'hui, les spectateurs du théâtre Jean Vilar sont suspendus à vos lèvres. Ils espèrent que vous donnez une réponse positive et que la province et la commune suivront votre voie.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai eu l'occasion de rencontrer la semaine dernière des responsables de l'Atelier Théâtre Jean Vilar et de l'intercommunale *in BW*, qui m'ont fait part des difficultés que vous exposez et qui me sont bien connues. Mes propos qui suivront se basent aussi sur les discussions que j'ai eues avec les représentants de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, dont le directeur me confiait pré-

férer parler d'autre chose que de ce chantier, au vu de la qualité du projet. J'étais bien d'accord. Dès lors, nous nous sommes fixé un nouveau rendez-vous pour parler du projet culturel et pas seulement des infrastructures.

L'inflation et la forte hausse des prix de la construction sont des problématiques auxquelles mes propres services sont également confrontés comme maîtres d'ouvrage pour les chantiers des implantations culturelles dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire. Je ne vendrai pas la peau de l'ours en disant que le problème touche l'entière des chantiers des pouvoirs publics. Cela dépasse largement les chantiers culturels.

D'autres infrastructures culturelles dont les travaux sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles connaissent également la même situation que l'Atelier Théâtre Jean Vilar. Une indexation des moyens affectés à ces chantiers devrait dès lors concerner tous les projets en cours de réalisation, et avoir lieu lors de l'exercice budgétaire relatif à l'ajustement, car cette indexation ne pourra être rencontrée sans l'attribution de moyens supplémentaires. À cet égard, puisque vous citez le FRR, je précise que son affectation à la rénovation énergétique des infrastructures culturelles est strictement balisée, et que ses budgets ne sont pas disponibles pour d'autres projets.

Pour en revenir à l'Atelier Théâtre Jean Vilar, je me suis donc engagée à chercher des solutions, et je compte sur les autres partenaires, dont la Province, pour faire de même. Car la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra garantir elle seule l'aboutissement du projet, et il serait dommageable pour la culture que le centre scénique, en tant qu'ASBL bénéficiaire de l'infrastructure, qui est propriété de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et confiée à la gestion *d'in BW*, s'endette davantage en augmentant l'emprunt qu'il a contracté.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je constate avec plaisir que vous êtes parfaitement au courant du dossier puisque vous avez eu une longue conversation avec le directeur de l'Atelier Théâtre Jean Vilar. J'imagine qu'il vous a donné force détails sur l'évolution incontournable des coûts du chantier et des prix des matériaux. Aujourd'hui, en cette période d'examen, les travaux sont suspendus, ce qui nous permet d'identifier des ressources complémentaires. Je comprends que vous attendiez l'ajustement budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais si j'en crois le ministre du Budget, l'ajustement n'interviendra qu'à la fin de l'année. Nous risquons donc de rencontrer des difficultés de calendrier. Le chantier redémarrera avant que vous ne soyez en mesure de donner une réponse.

Dès lors, je me permets de vous suggérer de saisir le gouvernement dans le but d'obtenir une délibération budgétaire et d'anticiper l'ajustement. Vous pourriez, par exemple, être la première à pallier au déficit. J'ai le sentiment que si vous agissez tout de suite, vous mettrez naturellement la pression sur les autres protagonistes, qui ne pourront plus se défilier par rapport à leurs propres enga-

gements. C'est donc à vous qu'il appartient de tirer la première et d'apporter au plus vite votre contribution au financement de ce chantier et amener ainsi les autres intervenants dans votre sillage. C'est le vœu que je formule. Que cette décision tombe avant l'ajustement budgétaire, prévu seulement à la fin de l'année.

1.16 Question de M. André Antoine, intitulée «Résultats de l'appel à projets en vue de soutenir la rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre du Plan de relance»

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 10 décembre 2020, le Conseil européen adoptait le Plan pour la reprise et la résilience (PRR). D'ici 2026, 750 milliards d'euros seront engagés afin de contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-Covid-19, notamment par un soutien aux transitions énergétique et numérique. L'enveloppe belge s'élève, en principe, à 5,925 milliards d'euros, dont 495 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, la Direction des implantations culturelles et des hôpitaux académiques du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous votre responsabilité, a lancé un appel à projets mobilisant 31,750 millions d'euros.

Manifestement, votre objectif consiste à rénover le parc immobilier affecté à des activités culturelles et à le rendre plus efficace sur le plan énergétique. Il contribue par conséquent, et c'est tant mieux, à la réduction des gaz à effet de serre, à la hausse des offres d'emploi, à la croissance dans le domaine de la construction durable ainsi qu'à la résilience sociale, grâce à la réduction des factures d'énergie. Pour pouvoir bénéficier des subventions, les demandeurs doivent être des pouvoirs locaux ou des opérateurs culturels structurellement soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les dossiers complets devaient vous être envoyés au plus tard le 1^{er} février 2022 et les dossiers incomplets pouvaient être étoffés pour le 15 mars. Les bénéficiaires devraient être informés de l'acceptation de leur demande au plus tard le 1^{er} septembre 2022 ainsi que du montant de la subvention.

Le ministre du Budget nous a annoncé hier que votre gouvernement avait décidé de réduire les projets de 25 % pour se coller à la nouvelle enveloppe d'aides européennes qui sera connue fin juin, à moins que les ministres concernés compensent, dans leur enveloppe, la perte annoncée ou prévisible des crédits européens. Dès lors que les aides européennes risquent à l'évidence d'être rabotées de 25 %, quelle sera votre enveloppe? De combien sera-t-elle amputée? Allez-vous trouver au sein de votre département les moyens pour compenser cette perte de subventions européennes? Combien de dossiers avez-vous réceptionnés? Pour quel budget global? S'il y en a moins, le travail vous sera plus simple; s'il y en a beaucoup, votre tâche sera particulièrement ardue. Pouvez-vous nous préciser la répartition provinciale des demandes de budget et les montants retenus? En

cas de dépassement des demandes, ce qui est probablement le cas, comment allez-vous sélectionner les dossiers et assurer une objectivité de leur traitement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, l'appel à projets relatif à la rénovation énergétique des infrastructures culturelles a récolté – sans préjuger de leur éligibilité – 127 candidatures, dont 51 concernent des travaux ponctuels et 76 des rénovations globales. L'appel n'a pas rencontré le même succès partout; les demandes ont été moins fréquentes dans les provinces du Luxembourg et du Brabant wallon. Je ne me lancerai pas dans l'exercice exhaustif des statistiques par province qui pourrait être laborieux.

Les 127 demandes portent sur un total de quelque 54,5 millions d'euros, alors que l'enveloppe initiale est de 31,75 millions d'euros. Ces chiffres sont basés sur les métrés estimatifs introduits par les demandeurs et sont susceptibles de révision, au vu de l'inflation et de l'augmentation actuelle des coûts de la construction. Les demandes excèdent donc globalement l'enveloppe disponible, nous devons donc procéder à une sélection qualitative des projets suivant les critères déterminés dans l'appel à projets, à savoir l'efficacité énergétique, les critères environnementaux ou culturels, la capacité à respecter les délais et la qualité du marché de l'architecture. L'analyse de ces critères par les différents services compétents permettra d'attribuer une note globale à chaque candidature. La Commission des infrastructures culturelles examinera ensuite les dossiers à départager et fera des propositions de sélection.

Les fiches projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du PRR doivent être revues d'ici la fin juin en prévision d'une réduction des enveloppes européennes, estimée à 24 %, à la suite de «l'embellie budgétaire». Cet ajustement ne devra pas reposer de manière homogène sur l'ensemble des projets. J'aurai à cœur de préserver autant que possible les projets permettant d'avancer dans les objectifs de neutralité climatique. Les projets de rénovation énergétique des infrastructures culturelles en font évidemment partie.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, le succès rencontré par votre appel à projets est une bonne nouvelle: 54 millions d'euros pour 127 dossiers... Vous pouvez être fière et heureuse de la réponse apportée par les opérateurs culturels ou locaux. La rançon du succès est le manque de moyens financiers, puisque 54,5 millions d'euros sont demandés pour une enveloppe de 31,75 millions d'euros. Et si je suis le ministre Daerden, encore faudrait-il retirer quelque 8 millions d'euros de cette enveloppe. Il ne vous en laisserait donc plus qu'environ 23 millions d'euros, soit moins d'un projet sur deux. La sélection des projets sera malaisée. J'espère que les critères objectifs que vous avez évoqués vous permettront de départager les dossiers sans créer trop de frustrations dans

le monde culturel qui, reconnaissons-le, attend parfois depuis de très nombreuses années une ligne de crédit pour faire face à ses besoins immobiliers.

Je note que vous vous engagez à défendre bec et ongles les budgets dont vous disposez, mais d'ores et déjà, le ministre Daerden a inscrit dans le marbre 260 millions d'euros pour les bâtiments scolaires. C'est dire la grande tension qui se manifesterait sur le solde des aides européennes à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nul doute que ce ne sera pas simple à arbitrer! Nous ne manquerons pas de revenir vers vous le moment venu pour connaître la décision finale sur la répartition de ces aides. La décision ne sera donc pas simple à adopter par le gouvernement.

1.17 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au chant choral et à Namur en Chœurs»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le week-end des 14 et 15 mai prochains aura lieu Namur en Chœurs, un événement exceptionnel qui réunira 52 chorales au sein de deux écrans culturels sur le site de la Confluence. Près de 90 concerts gratuits seront répartis entre la place d'Armes et de l'Ange, la Bourse et le jardin du musée Félicien Rops. Il s'agit d'une magnifique vitrine populaire pour le chant choral après deux années de silence dues à la crise sanitaire. Malheureusement, pour cette cinquième édition, la province de Namur a supprimé son intervention financière. Entre autres priorités, elle doit garantir le financement des zones de secours.

Madame la Ministre, quel soutien financier la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde-t-elle au plus important événement du chant choral de Belgique francophone? L'organisation de cet événement majeur nous donne l'opportunité de dresser un inventaire des actions déployées dans le cadre de cette discipline artistique rendue particulièrement populaire grâce à la Fédération chorale Wallonie-Bruxelles À Cœur Joie notamment. Il s'agit d'une ASBL qui promeut le développement et la pratique du chant choral, indépendamment de tout engagement politique, philosophique ou religieux. Elle est ouverte à tous et rassemble des chœurs de tous niveaux, depuis la modeste chorale d'amateurs jusqu'à l'ensemble vocal expérimenté. C'est le désir de progresser ensemble et de découvrir les richesses de l'art vocal qui est le dénominateur commun de tous les groupes affiliés. Chaque année, grâce à son dynamisme, À Cœur Joie compte de nouvelles affiliations. De 89 groupes membres en 2001, elle est passée à 210 en 2015. Ce nombre ne cesse de croître depuis lors.

Dans le cadre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»), À Cœur Joie relève de la fédération de pratiques artistiques en amateur (FPAA). De quels moyens financiers cette fédération bénéficie-t-elle? Quelle est la part réservée au chant choral? Quelle est son évolution ces dernières années? À Cœur Joie occupe deux équivalents temps

plein et demi, mais fonctionne essentiellement sur la base du bénévolat. En raison de son succès, le nombre d'heures prestées au sein de l'ASBL est de 3 600. Celle-ci doit désormais faire face à une rénovation informatique complète de ses services. Pour toutes ces raisons, comptez-vous revoir votre soutien financier à la hausse?

Je souhaite enfin vous interroger sur le soutien réservé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Flagey Academy. Partant du constat de lacunes dans l'éducation musicale au sein de l'enseignement de notre Communauté, cette institution a décidé de faire découvrir la pratique du chant aux jeunes enfants et de former un chœur. Ce projet s'inspire fortement des chorales de collèges anglais et plus particulièrement du Oxford New College Choir et du Thomanerchor de Leipzig, deux références dans le monde du chant choral. Flagey Academy travaille exclusivement avec des écoles de Bruxelles. Comptez-vous solliciter ses responsables pour qu'ils déploient leurs activités en Wallonie? De quel support financier cette structure bénéficie-t-elle de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mener à bien ses missions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les membres de mon cabinet ont rencontré les représentants de la Fédération chorale Wallonie-Bruxelles À Cœur Joie le 2 février dernier. Dans ce cadre, ils ont discuté des problématiques que vous avez évoquées.

Pour rappel, À Cœur Joie est reconnue en tant que FPAA. À ce titre et en vertu des critères prévus par le décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité, elle reçoit une dotation annuelle d'un peu plus de 116 000 euros. En outre, les fédérations provinciales reçoivent également un montant annuel d'environ 40 000 euros en vertu de l'arrêté royal du 27 août 1971 établissant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente. L'événement Namur en Chœurs sera soutenu par l'intermédiaire du fonds de la Loterie Nationale.

En ce qui concerne la Flagey Academy, dois-je vous rappeler qu'elle est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la Commission communautaire française (COCOF)? À ce titre, elle reçoit une subvention de 700 000 euros versée par la Commission transversale de la culture. À ce titre, l'opérateur, sur la base du cahier des charges de son contrat-programme, déploie des projets culturels comme celui que vous avez mentionné. Ce projet est intéressant, mais l'opérateur est bien entendu autonome et libre de déployer son activité comme il l'entend.

Plus fondamentalement, je vous rejoins sur la question de la place allouée aux pratiques amateurs dans le paysage des politiques culturelles. Cette question est

d'ailleurs au cœur du processus d'évaluation du décret qui est en cours. Elle fera l'objet d'une profonde réflexion, qui sera menée avec l'ensemble des acteurs du secteur.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je prends note avec intérêt de l'évaluation annoncée du décret et j'espère que sa refonte nous sera soumise très prochainement. J'espère aussi que la nouvelle mouture du texte présentera d'autres ambitions, y compris sur le plan budgétaire. Par ailleurs, j'ai désormais mieux compris le mécanisme de financement de la Flagey Academy. Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur les besoins de l'association À Cœur Joie en termes de numérisation. Peut-être serez-vous en mesure de lui allouer des moyens budgétaires supplémentaires dans le cadre de la transition numérique opérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

1.18 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Politique commune «Culture et Santé»»

M. Nicolas Janssen (MR). – Depuis 2010, il existe en France une politique commune entre la santé et la vie culturelle: la convention «Culture et Santé». En effet, la culture aurait de nombreux bénéfices sur les personnes malades, réduisant leur isolement et augmentant leur bien-être sur les plans physique, mental et social. Les pratiques de ce type apportent aussi un renouveau positif dans les relations entre le soignant et le patient. En outre, la culture jouit d'une place primordiale dans la définition de la santé établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'instauration d'un partenariat entre la culture et la santé figure d'ailleurs parmi les 100 recommandations pour la santé mentale adressées au gouvernement au mois de janvier dernier. L'objectif d'un tel partenariat consisterait à faciliter les collaborations entre les artistes, les opérateurs culturels et les institutions de soins, à l'instar de la convention française. En effet, ce modèle montre depuis plusieurs années que la création d'espaces de coopération contribue à la démocratisation culturelle, à la défense de la citoyenneté des personnes affaiblies, au rayonnement et à la promotion des thématiques croisées de la culture et de la santé.

Madame la Ministre, un tel programme de politique culturelle existe-t-il déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel regard portez-vous sur la convention «Culture et Santé» instaurée en France? Envisagez-vous un dispositif similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise sanitaire a confirmé la dimension intrinsèquement culturelle de la santé. Le rapport à soi, aux autres, à la maladie, à la souffrance, à la guérison et à la mort soulève des questions fondamentalement culturelles. En outre, les activités

culturelles participent à la rupture de l'isolement, permettent l'expression de soi et répondent à un besoin de reconnaissance. Toutefois, aussi importantes que soient ces fonctions, elles ne doivent pas occulter la fonction principale de la culture: permettre à chacun, quelle que soit sa vulnérabilité économique, mentale ou physique, d'exercer son droit de participer à la vie culturelle.

Des initiatives aux frontières de l'art, de la culture et de la santé existent dans certains secteurs culturels. Il s'agit notamment d'ASBL actives dans le secteur de l'éducation permanente, comme L'Autre «lieu», Cultures&Santé ou encore Culture & Démocratie et son réseau «Art et Santé». Le centre culturel de Leuze-en-Hainaut a aussi instauré un partenariat pérenne avec l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu, tandis que le centre d'expression et de créativité (CEC) La «S» Grand Atelier, à l'instar du Créahm ou du Silex, travaille avec des personnes en situation de handicap. Dans les arts de la scène, des artistes se sont associés autour de projets d'intervention dans les milieux de soin tels que les Clowns à l'hôpital, Fables Rondes ou encore Le Pont des Arts. Certaines compagnies de théâtre, comme La Troupe du Possible ou L'Appétit des Indigestes, œuvrent dans le champ de la santé mentale. Toutefois, il n'existe actuellement aucune vision coordonnée de l'ensemble de ces initiatives au sein de l'Administration générale de la culture (AGC). Il n'y a aucun dispositif de soutien spécifique si ce n'est la Commission transversale de la culture (CTC), qui analyse des demandes de soutien pour des projets transversaux et intersectoriels.

En Belgique, il n'existe pas d'accord de coopération entre les secteurs de la santé et de la culture. En France, la centralisation du pouvoir facilite ce genre de dispositif. Il existe d'ailleurs aussi, depuis les années 1980, un accord de coopération entre les ministères de la Culture et de la Justice. M'inspirant de cet accord, je travaille en ce moment avec la ministre Glatigny et le ministre fédéral de la Justice à un protocole d'accord qui, s'il aboutit, permettra un meilleur développement des politiques culturelles en milieu carcéral. Je suis convaincue de la place centrale de la culture et des arts dans notre société. Les prisons, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques et les CPAS, trop souvent négligés par un État social au service de l'économie marchande, sont des «territoires de la difficulté», pour reprendre les termes employés par le journaliste Nicolas Roméas. Ils doivent être investis par les acteurs culturels, non pour servir de vernis occultant les cassures, mais bien pour que chacun soit reconnu comme porteur et créateur de culture et pour qu'au départ de cette reconnaissance, un chemin d'émancipation collective et individuelle s'esquisse.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ce rappel intéressant des initiatives existantes et des associations qui les portent. Je note qu'il n'existe pas de dispositif de soutien spécifique ni d'accord de coopération. Cependant, je note aussi que vous réfléchissez à un protocole d'accord entre les compétences de la Culture et de la Justice et que vous êtes favorable à une

éventuelle collaboration similaire entre la Culture et la Santé. Vous avez la volonté évidente de soutenir les projets favorisant l'émancipation.

1.19 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Avenir de la Fondation Mons 2025»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La Fondation Mons 2025 est l'héritière de la Fondation Mons 2015, qui avait été créée afin de coordonner le travail consenti lorsque Mons avait été désignée comme Capitale européenne de la culture en 2015. La Fondation a poursuivi son travail grâce à des fonds non entamés et à d'importantes subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a notamment organisé une biennale afin de perpétuer l'héritage de la Fondation Mons 2015 et renouveler ses opportunités pour la Cité du Doudou.

Toutefois, les finances de la Fondation ne sont plus au beau fixe. Lors d'une réunion du conseil communal de Mons, le bourgmestre a indiqué avoir reçu de la part de votre cabinet un courrier contenant une promesse de subvention. Toutefois, le conseil d'administration de la Fondation n'a encore reçu aucune information à ce sujet.

Madame la Ministre, avez-vous effectivement envoyé un courrier contenant une telle promesse au bourgmestre de la ville de Mons sans en avertir le conseil d'administration?

Un rapport du Service général de l'inspection de la Culture relève que, «pour autant, il n'apparaît pas indispensable d'entretenir des frais de structure d'un opérateur ne s'inscrivant pas expressément dans les politiques structurantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Dès lors, pourquoi souhaitez-vous entretenir cette structure?

Dans une précédente question orale, j'avais attiré votre attention sur le cumul de fonctions de la directrice *ad interim* de la Fondation. Celle-ci est par ailleurs directrice du pôle «Culture et Tourisme» de la ville de Mons, directrice de visit-Mons, trésorière de MARS – Mons arts de la scène et administratrice d'autres structures culturelles montoises. La situation a-t-elle évolué depuis lors?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme je l'ai dit en réponse à votre dernière question à ce sujet, une convention lie pour six ans la Fondation Mons 2025 à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un premier financement de 1,5 million d'euros a été effectué en 2017 pour la biennale 2018-2019 et un deuxième financement du même montant a d'ores et déjà été versé pour la biennale qui devait se tenir en 2020-2021. Cette convention prend fin le 31 décembre 2022.

Au mois de septembre dernier, la Fondation Mons 2025 a transmis à mes services et à mon cabinet une demande de financement pour la biennale 2022-2023

qui nécessitait déjà un financement en 2022. Les travaux budgétaires n'ayant pas prévu la somme demandée, nous avons travaillé avec la Fondation Mons 2025 à la détermination d'un montant permettant à ses activités de perdurer. Soyons clairs: les activités menées par la Fondation Mons 2025 sur le territoire de notre Fédération contribuent à son rayonnement et à la valorisation de l'investissement réalisé pour la Capitale européenne de la culture 2015.

Le courrier que vous évoquez a été transmis à la présidence du conseil d'administration et à la direction de la Fondation Mons 2025. Une copie a été transmise à l'administrateur général de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au bourgmestre de Mons.

En ce qui concerne l'avenir de la Fondation Mons 2025, comme évoqué dans le courrier dont vous avez eu connaissance et sur la base du rapport du Service général de l'inspection de la culture, un travail est en cours avec l'ensemble des opérateurs culturels montois concernés pour réfléchir à l'avenir des projets menés par la Fondation Mons 2025.

Pour ce qui est de la direction, je n'ai pas été informée d'un quelconque changement.

Mme Jacqueline Galant (MR). – La Fondation Mons 2025 a été créée à la suite de la désignation de la ville de Mons comme Capitale européenne de la culture en 2015. Notamment en raison de la crise sanitaire, elle n'exerce plus vraiment d'activité en dehors des biennales. Il serait dès lors intéressant de réfléchir à transférer certaines de ses missions vers d'autres structures existantes, comme le MARS ou le pôle muséal de la ville de Mons. Je m'interroge sur le maintien d'une structure qui dépend uniquement de subventions sans lesquels elle ne pourrait pas fonctionner.

Je note par ailleurs que la situation de la directrice *ad interim* n'a pas évolué, ce qui ne me semble pas normal eu égard aux conflits d'intérêts avec d'autres fonctions que cette personne cumule.

1.20 Question de M. François Bellot, intitulée «Nouveau site internet dédié au patrimoine culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. François Bellot (MR). – Le site internet du patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment été repensé. Il reprend ainsi l'information destinée aux acteurs dudit patrimoine, mais aussi aux enseignants et aux usagers. Plus qu'une action sur l'ergonomie du site, sa modernisation vise à rendre l'information accessible et claire concernant la politique culturelle patrimoniale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit ainsi d'informer notamment les musées, les centres d'archives et les associations au sujet des subventions disponibles, des dates de renouvellement d'agrément, des appels à projets et des textes légaux relatifs du secteur. Le but

est également d'informer les enseignants des ressources pédagogiques du service du Muséobus et les citoyens quant aux accès à la base de données des éléments du patrimoine culturel et à une cartographie interactive prévue pour trouver un musée ou un événement culturel près de chez eux.

Madame la Ministre, je me réjouis de la mise en ligne de ce nouveau site internet. Une campagne de communication est-elle prévue afin de faire connaître ce nouvel outil au plus grand nombre? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles fait-elle la promotion de cet outil?

Connaissez-vous le nombre de classes d'élèves qui, depuis le lancement de la première version du site, ont eu recours à celui-ci, ont accueilli le Muséobus ou ont emprunté du matériel didactique issu de la «Boîte à outils Culture» accessible depuis le site? Ne conviendrait-il pas de renforcer la promotion de ces outils intéressants vers tous les publics concernés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, à l'occasion de la sortie de la nouvelle version du site internet à la mi-mars 2022, l'information a été partagée sur les différents sites et réseaux concernés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une infolettre intitulée «*Patrimoine*» a été lancée, et celle de la plateforme Numeriques.be a également été modernisée. Ces deux infolettres, ainsi que la présence sur les réseaux sociaux de la page «Patrimoine FWB», constituent des moyens d'attirer régulièrement de l'audience vers le nouveau site web.

La refonte du site web du patrimoine fait partie du plus large chantier de modernisation du paysage numérique de l'Administration générale de la culture (AGC). Tous ces sites mis à jour présentent de nombreux avantages en termes d'accessibilité, de référencement, d'adaptation aux différents supports – tablettes, smartphones, écrans d'ordinateur –, et permettent aux usagers de trouver l'information de manière optimale.

La promotion de l'outil s'est faite lors de sa sortie et se poursuit en continu dès qu'une communication relative au patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles est publiée, comme la série vidéo «*Cap sur nos Trésors*» sur le patrimoine culturel mobilier ou encore les reconnaissances au patrimoine immatériel de l'UNESCO. À chacune de ces occasions, l'utilisateur est dirigé vers le site web, qui devrait devenir, au fur et à mesure, une référence pour le secteur.

Il est difficile de donner des statistiques vu le peu de recul depuis la récente mise en ligne du nouveau site internet. Concernant le Muséobus, celui-ci est, de manière générale, très demandé par les écoles. Je sais déjà que, dans le cadre de l'exposition actuelle du Muséobus qui a lieu jusqu'à la mi-2023, il ne sera matériellement pas possible de donner satisfaction à toutes les demandes déjà introduites par les écoles. S'agissant des musées-valises, le succès est assez mitigé,

moins pour des raisons de promotion qu'à cause un manque d'attractivité. En effet, les enseignants estiment le matériel peu ergonomique et vieillissant. À cet égard, des pistes de solutions pour améliorer l'outil sont à l'étude.

M. François Bellot (MR). – Il est important de continuer à insister sur l'utilisation du site internet en renforçant sa promotion. Madame la Ministre, vous avez bien indiqué que, chaque fois qu'un événement se produisait, la promotion avait lieu sur tous les outils disponibles. C'est une bonne chose. C'est à force de communiquer que l'outil sera mieux connu et rencontrera du succès. C'est en tout cas mon vœu.

1.21 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Explosion des factures d'énergie pour les bibliothèques»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, il est de plus en plus difficile pour beaucoup de familles de payer les factures de gaz et d'électricité. Les montants deviennent hallucinants et ont souvent doublé, en tout cas pour le gaz. Comparant la manière dont les ménages et les entreprises ont été touchés par l'augmentation des prix de l'énergie durant l'année écoulée, l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) chiffre à plus de 99 % l'évolution des prix de l'électricité pour les ménages de Bruxelles entre février 2021 et février 2022. C'est donc en Belgique, parmi tous les pays membres de l'Union européenne, que les familles ont connu la plus importante augmentation de leur facture d'électricité.

Je donne des chiffres, mais il faut surtout entendre les gens qui disent qu'ils n'en peuvent plus, que leur salaire est bloqué. Leurs factures ne cessent d'augmenter, au point que des familles arrêtent de se chauffer parce qu'elles n'ont plus les moyens de boucler leur fin de mois. Les mesures de soutien, tant régionales que fédérales, sont dérisoires et les syndicats mènent depuis des mois des actions pour dénoncer l'explosion des prix, alors que les partis au gouvernement fédéral bloquent les salaires.

Les opérateurs culturels ne sont bien évidemment pas épargnés. Lors des dernières auditions du secteur culturel, le président du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) a fait état des fortes craintes des bibliothèques face aux importantes augmentations des dépenses énergétiques. Les bibliothèques sont bien souvent des lieux assez grands. Au vu de l'impact de la hausse des coûts énergétiques sur les factures des petits ménages, on peut imaginer l'ampleur des dégâts pour les bibliothèques...

Lors de ma dernière interpellation en commission sur le sujet, vous m'avez répondu qu'«à court terme, la question des coûts énergétiques ne se posant pas qu'aux opérateurs culturels, c'est à l'État fédéral et à son gouvernement de gérer la crise».

J'espère que, cette fois-ci, vous n'allez pas me renvoyer à nouveau au niveau fédéral, puisque vous êtes, en tant que ministre de la Culture, chargée du financement des lieux culturels dont vous avez la charge, y compris les bibliothèques. Dès lors, votre financement doit être adapté en fonction des dépenses. Sans cela, nous allons droit dans le mur. Cela fait partie de vos compétences. De plus, les «efforts» du gouvernement fédéral sont minuscules et ne contrebalancent pas l'augmentation des factures.

Vous avez aussi proposé des solutions très intéressantes à long terme, comme l'isolation pour réduire les coûts énergétiques, mais cela ne paie pas les factures à court terme. Pareil pour la centrale d'achat, qui ne sera disponible qu'en 2023.

Madame la Ministre, avez-vous directement été interpellée par des bibliothèques ou d'autres opérateurs culturels concernant l'explosion des factures d'énergie? Avez-vous de manière proactive réalisé une enquête ou un état des lieux pour connaître l'impact de la crise sur les coûts de chauffage et d'électricité pour les bibliothèques, mais aussi pour les autres lieux culturels? Comptez-vous revoir le financement des opérateurs culturels au regard des lourdes augmentations ou prévoyez-vous des aides spécifiques?

Les opérateurs culturels ont donc été invités à adhérer à la nouvelle centrale d'achat à partir du mois d'avril. Comment en avez-vous fait la promotion? Combien d'opérateurs se sont-ils jusqu'ici montrés intéressés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Nous avons été interrogés sur le sujet par la Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC) qui représente une partie des bibliothèques constituées en ASBL, les ASBL constituant 15 % du réseau des bibliothèques. Cet élément a également été évoqué par la Confédération des employeurs des secteurs sportif et socioculturel (CESSoC).

Je suis bien entendu consciente du fait que la crise énergétique frappe les opérateurs culturels, au même titre que l'ensemble des citoyens et citoyennes de ce pays. Toutefois, les financements des secteurs sont prévus par les décrets et arrêtés en vigueur et relatif à la lecture publique, et les montants des subventions sont fixés par la loi.

Concernant le secteur de la lecture publique, je m'emploie à tendre vers le plein financement de ce décret, et ce, depuis mon entrée en fonction. Le budget global a augmenté de 10 % depuis mon arrivée. De plus, un mécanisme de centrale d'achat a été créé. Cette possibilité a été communiquée à l'ensemble du réseau de la lecture publique. À ce jour, aucune demande n'est parvenue aux services du gouvernement.

Le Service de la lecture publique m'informe également qu'il est probable que les opérateurs de droit public, qui représentent 85 % du réseau, aient pu dévelop-

per des stratégies d'amélioration énergétique et d'économies d'échelle afin de circonscrire au mieux l'impact de ces hausses de prix, et ce, avec l'aide de leurs pouvoirs organisateurs que sont les communes et les provinces.

En conclusion, il me semble que cette réflexion doit être plus large et, si intervention il doit y avoir, elle doit se faire de manière concertée pour l'ensemble des opérateurs, tant culturels que sociaux ou encore économiques. Jusqu'à présent, la Fédération Wallonie-Bruxelles a assumé seule la prise en charge des aides relatives à la gestion de la crise sanitaire octroyées aux opérateurs culturels. Le gouvernement a également débloqué des fonds pour faire face aux inondations. J'entends bien que chacun et chacune puisse faire sa part en vertu de ses compétences et au regard de ses capacités budgétaires.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous indiquez vouloir tendre vers le plein financement des bibliothèques, mais ce n'est que rattraper ce qui avait été promis et n'a pas été dû. Vous évoquez une hausse de 10 % du budget global, mais cet argent ne devait pas servir à faire face à cette augmentation des coûts de l'énergie. D'ailleurs, ces coûts vont bien au-delà de ce montant. Un responsable de la FIBBC indique que la hausse du coût de l'énergie – électricité, gaz et carburant – entraînerait une augmentation des dépenses de 20 ou 25 %, sans que les bibliothèques publiques voient leurs subventions s'accroître. L'inquiétude de ces dernières est bien réelle et, malgré leur interpellation, elles n'ont pas reçu de réponse positive de votre part. Les ASBL sont particulièrement touchées. Vous apportez des réponses à long terme, telles que les audits énergétiques. C'est intéressant, mais c'est aujourd'hui que les citoyens, tout comme les bibliothèques, subissent l'augmentation du coût de l'énergie. Sans subventions supplémentaires, certains lieux culturels et bibliothèques iront droit dans le mur.

Il est aussi surprenant d'apprendre qu'aucune demande n'a été faite en matière d'achat groupé. Qu'en est-il de la promotion de celui-ci? Tous les lieux culturels sont-ils au courant de l'aide qui leur est proposée? Je vous interrogerai à nouveau sur cette question qui est vitale pour les bibliothèques.

1.22 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «PointCulture – emplois et infrastructures en danger (suivi)»

Mme Amandine Pavet (PTB). – L'avenir de PointCulture est incertain depuis de nombreux mois. Le projet qui a été remis par ses responsables n'a apparemment pas convaincu les commissions chargées de l'examiner. En conséquence, 33 emplois sur 82 risquent de disparaître. C'est énorme! Il pourrait ne rester que deux centres d'appui aux bibliothèques du réseau de médiathèques. C'est un drame pour l'accès à la culture! C'est une gifle pour les travailleurs qui ont tout donné pour sauver le navire. PointCulture avait obtenu certaines promesses en début de législature. Pourtant, trois ans plus tard, il est plus que jamais menacé.

Aujourd'hui, PointCulture n'est pas qu'un lieu de prêt de CD et de DVD – même si c'est très précieux. PointCulture est synonyme de concerts, d'expositions, de conseils, de découvertes, d'ateliers, d'un magazine, de ciné-débats, de lieux de vie animés et d'un tissu associatif remarquable. L'exemple du PointCulture de l'Université libre de Bruxelles (ULB), que j'ai détaillé lors de la réunion du 15 mars 2022 de la commission de la Culture, est éloquent. Il permet de se rendre compte à quel point ces lieux ne sont pas désertés. Au contraire, il s'agit de lieux culturels de vie pour l'ULB. À ce titre, PointCulture est véritablement essentiel.

Lors de cette réunion du 15 mars 2022, Madame la Ministre, vous indiquiez ne pas avoir été convaincue par le projet proposé par les responsables de PointCulture. Je vous avais déjà demandé en quoi vous n'étiez pas convaincue. Je n'ai pas eu de réponse et je vais vous poser la question aujourd'hui. C'est surtout pour les travailleurs qui n'ont toujours pas trouvé de réponse sur ce point.

Vous aviez également exprimé votre souhait de donner une «seconde chance» à l'opérateur. Vous disiez qu'une convention de transition avait été élaborée. En mars, elle devait encore être examinée par l'Inspection des finances. Un comité d'accompagnement, composé de représentants de l'administration, de votre cabinet, de la direction, du conseil d'administration et du personnel, a également été établi. Un dossier devait être déposé le 15 mai prochain, de manière à ce que vous puissiez rendre une décision pour le 30 juin.

A priori, une réduction du personnel et des infrastructures serait envisagée. J'aimerais sérieusement vous entendre sur ce point puisque la décision finale arrive prochainement. Cette piste est inacceptable pour le PTB. Les espaces de PointCulture sont des lieux d'accès à la culture, au sein desquels les travailleurs se réinventent depuis des années. Il serait impensable de perdre une telle richesse. J'espère que vous ne souhaitez pas avoir comme victoire au tableau de votre mandat la fin et la mort d'un réseau culturel aussi riche que celui-ci. J'espère sincèrement que vous pourrez apporter des réponses aujourd'hui, compte tenu des inquiétudes des travailleurs.

En quoi le projet remis en juin 2021 par les responsables de PointCulture était-il insatisfaisant? Quel était votre point de vue sur celui-ci? Pouvez-vous faire le point sur la situation de PointCulture? Les usagers sont-ils impliqués dans les discussions autour de son avenir? De quelle manière? Confirmez-vous que 33 emplois sont en danger? Une réduction des infrastructures est-elle prévue? Combien de sites PointCulture risquent de disparaître? Assumez-vous que tous ces lieux d'accès à la culture vont disparaître sous votre législature? Comment le justifiez-vous étant donné votre objectif fixé dans la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 (DPC) était de «déployer des politiques de soutien aux institutions culturelles afin de garantir un maillage territorial qui assure à tous un accès équilibré à la création culturelle»? À mes yeux, PointCulture y

participe amplement, grâce à ses travailleurs, à ses collections, à ses lieux extrêmement dynamiques.

Madame la Ministre, j'attends vos réponses et j'espère qu'elles seront claires afin que nous puissions avancer dans ce dossier.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je m'insurge contre les accusations que vous faites peser à mon égard en insinuant que je ferais obstacle à la création d'un nouveau projet. Seul le PTB est capable de dire ce genre de choses. En effet, tous les acteurs impliqués, en ce compris les représentants des travailleurs de PointCulture, savent combien je me suis montrée favorable au renouvellement de leur projet. Vos insinuations et vos accusations, vous pouvez vous les garder!

Pour ce qui est du projet déposé en 2021, nous avons eu, à maintes reprises – même si vous prétendez le contraire –, l'occasion d'en discuter dans cette enceinte. À ce jour, la convention de transition couvrant la période de janvier à juin a été signée. Le projet de contrat-programme sera présenté le 13 mai et le dossier sera déposé le 23 mai. Le comité d'accompagnement composé du conseil d'administration, de la direction et des représentants du personnel de PointCulture, de mon administration et de mon cabinet continue d'accompagner ce dépôt.

Un projet culturel spécifique et complémentaire aux politiques culturelles est en cours de concrétisation. C'est plutôt encourageant! Le travail de finalisation du dossier reste toutefois important. Toutefois, je vous informe que le cœur de ce projet s'appuiera sur une expertise des axes son et image, qu'il faudra intensifier et rendre transversaux, en termes de réflexions et de pratiques. La réflexion porte aussi sur des synergies, notamment avec le réseau de lecture publique.

La question des emplois et des ressources à affecter au projet est intimement liée à la définition du projet lui-même. Ce travail est mené par l'opérateur avec l'aide d'un expert extérieur. Il est de ma compétence de reconnaître et de financer un projet culturel pertinent pour la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne m'appartient pas de maintenir de l'emploi par principe. Si le projet déposé par PointCulture réclame moins de moyens financiers et moins de personnel, il sera nécessaire de réfléchir à une réduction du personnel. C'est à cet effet que PointCulture a entamé des démarches dans le cadre des processus légaux prévus, mettant en présence la direction, le conseil d'administration et la représentation du personnel.

À mon niveau, je peux m'engager à défendre, auprès du gouvernement, des mesures d'accompagnement en cas de réduction du personnel et celles-ci pourraient être de différente nature. L'opérateur doit objectiver la situation, en tenant compte des départs naturels ou en cours, ainsi que des transferts éventuels vers

d'autres structures culturelles. Le licenciement ne serait évidemment utilisé qu'en ultime recours. À ce jour, je ne dispose ni du budget chiffré du projet culturel tel que redéfini ni d'un plan clair de réduction du personnel. Je peux simplement vous dire que la procédure d'information est en cours et je reste bien sûr attentive à la situation.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il n'y a pas que le PTB qui peut penser que l'emploi est menacé chez PointCulture. Nous ne faisons que relayer.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Non, il n'y a que le PTB pour dire que c'est mon objectif! C'est scandaleux!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Autour de la table de cette commission, il n'y a que le PTB pour dire que les emplois sont effectivement menacés. Mais vous l'avez dit vous-même, dans une certaine mesure, dans votre réponse. Nous ne sommes pas les seuls à penser que le danger est réel. Vous laissez sous-entendre que vous ne vous opposerez pas par principe à la perte d'emplois.

Je ne vous fais pas répéter vos propos. Nous aimerions, au fur et à mesure de nos questions, avancer dans les éléments qui nous sont donnés. Nous aimerions vous entendre dire «le projet qui me conviendrait, c'est celui qui préserve les lieux, celui qui préserve les emplois, celui qui préserve les collections». Vos propos ne vont pas dans ce sens!

En revanche, vous avez refusé un projet dont il est question depuis longtemps. À trois reprises, j'ai posé la question de savoir quelles sont les raisons de votre refus. Je n'ai toujours pas obtenu de réponse claire. L'emploi est en danger. Vous expliquez que, si un projet devait voir le jour et si celui-ci nécessitait moins de personnel, le personnel se verrait en effet réduit. Vous ne vous engagez pas pour le maintien de l'emploi. De plus, vous avez pris des décisions concernant les projets proposés, sans fournir aucune explication. C'est regrettable!

Nous ne pouvons que vous demander de respecter la DPC et de conserver à tout prix les lieux et les emplois de PointCulture. Nous ne sentons pas, de votre part, de volonté de sauver cette richesse culturelle incroyable.

1.23 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Évolution de la pratique de la lecture»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Lors de son audition par notre commission le 28 avril 2022, M. Philippe Goffe, président du Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn), a souligné les profondes mutations des habitudes de lecture en général et chez les jeunes en particulier: la lecture en *streaming*, les mangas, les *webtoons*, les podcasts... Les nouveaux processus de lecture, mais également d'écriture, s'installent au quotidien.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance d'études relatives à une vision prospective de la lecture ou aux habitudes de lecture des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Qu'en ressort-il? Ces nouveaux processus ont-ils été pris en considération dans le cadre du Plan «Lecture»? Par quel biais? Prévoyez-vous des initiatives pour promouvoir la lecture numérique auprès des jeunes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À l'heure actuelle, il n'existe pas d'étude spécifique sur les habitudes de lecture des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les études menées en France sur le sujet permettent d'établir quatre constats que je partage.

Le premier constat confirme que la lecture reste une activité importante chez les jeunes qui lisent en moyenne six livres par an, dont deux dans le cadre scolaire et quatre dans le cadre des loisirs.

Le deuxième constat relève que, plus que le manque d'intérêt, ce sont d'autres critères, comme le manque de temps et la concurrence avec les autres activités, qui présentent un frein majeur à la lecture. Dans la liste des neuf activités favorites des jeunes, la lecture se trouve à la septième place, à côté d'activités comme regarder la télévision et des vidéos, voir des amis, écouter de la musique, pratiquer un sport ou surfer sur internet.

Le troisième constat souligne que, malgré une baisse du temps consacré à la lecture, près de trois jeunes sur quatre affirment aimer lire. Les romans, bandes dessinées et mangas figurent parmi leurs lectures favorites.

Le quatrième constat confirme que c'est le rôle des parents, plus que celui des enseignants, qui est décisif pour inciter le jeune à lire.

Les nouvelles habitudes de lecture sont directement intégrées au Plan «Lecture» à travers trois initiatives permanentes.

La première initiative consiste à soutenir financièrement, depuis 2017, des partenariats entre les secteurs de la petite enfance, de l'enseignement obligatoire et de la culture à travers l'appel à projets «Fureur de Lire/Plan Lecture». Les projets visent à sensibiliser les jeunes de 0 à 18 ans à la lecture. L'appel a soutenu environ 150 projets dont nombre d'entre eux proposent l'usage d'outils numériques.

La deuxième initiative s'intitule «Ad@ptez un classique» et s'inscrit dans le cadre de la campagne «Fureur de Lire». Il s'agit d'un concours littéraire annuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles destiné aux élèves de cinquième et sixième années d'enseignement secondaire. Les jeunes sont invités à découvrir et redécouvrir les classiques littéraires belges de la collection Espace Nord, à les actualiser ou les recréer, en sons ou en images.

La troisième initiative se déroule au cours de la journée «Plan Lecture» qui, cette année, s’est tenue le 21 avril 2022. Pendant cette journée, une attention particulière est portée aux modules de formation proposés aux nouvelles pratiques de lecture, non seulement numériques, mais également vers des genres souvent peu considérés comme le manga et le jeu de rôle.

De manière générale, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend faire la promotion de la lecture, quelle qu’elle soit, sans privilégier un support en particulier.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je constate que beaucoup d’initiatives sont déjà mises en place. Il me semble néanmoins essentiel de ne pas suivre la tendance, mais de l’anticiper pour que la lecture reste au centre de l’éducation et des loisirs de nos jeunes générations.

1.24 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Page thématique “Belgorama” sur Auvio»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le 1^{er} février, la plateforme Auvio de la RTBF a lancé une nouvelle page thématique consacrée à la création audiovisuelle belge. Cette page vise à mettre en lumière les auteurs et autrices belges et leurs projets. Le catalogue est une sélection non exhaustive de titres de courts et longs métrages, mais aussi de podcasts, de documentaires, de séries ou de contenus complémentaires aux productions proposées. Il s’agit donc d’une belle vitrine pour la production audiovisuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle partenaire de l’initiative? Si oui, dans quelle mesure? Connaissez-vous les critères qui permettront de choisir les œuvres proposées, étant donné qu’il s’agira d’une sélection non exhaustive? A-t-on déjà de premières informations quant au succès de cette nouvelle page thématique auprès des téléspectateurs? Pouvez-vous rappeler les différents projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en cours ou à venir, visant à promouvoir la production audiovisuelle belge?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la page thématique «Belgorama» poursuit plusieurs objectifs. Le premier est de toucher les publics en proposant, de manière attractive et originale, des contenus belges de qualité. Le deuxième est d’aider la RTBF à optimiser l’impact de sa production éditoriale, à augmenter l’audience des contenus soutenus dans le cadre de ses missions et à consolider certains partenariats culturels et promotionnels.

La RTBF a lancé seule l’initiative «Belgorama» afin d’explorer de nouvelles façons de valoriser les productions belges dans lesquelles elle investit des moyens élevés. La plateforme propose des films belges diffusés à la télévision et, parfois, achetés exclusivement pour Auvio, tout comme des documentaires belges, des courts métrages, des séries, des webséries, des webdocumentaires ou encore des

podcasts. Certains de ces contenus ne sont disponibles que pendant un temps limité. Ils sont sélectionnés en fonction de l'actualité du secteur: les sorties, les festivals, les programmations, les anniversaires, etc.

La page présente aussi des contenus propres à la RTBF portant la création belge, comme des entretiens, des portraits ou des archives. Ces séquences complètent les contenus et alimentent les menus éditorialisés, ce qui contribue au dynamisme de la page.

Le projet est récent et la RTBF travaille encore sur une stratégie de communication adaptée pour en faire profiter le plus grand nombre.

En réponse à votre question relative aux différents projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à promouvoir la production audiovisuelle belge, je pourrais citer les Magritte du cinéma et la Semaine du cinéma belge ou encore l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!», qui sera relancée pour la troisième fois. Je pourrais parler également du bilan du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), auquel j'ai assisté récemment, ou encore de la Soirée des Belges au Festival de Cannes.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je suis ravie d'entendre que vous soutenez cette initiative. Je comprends qu'elle doit encore être travaillée afin d'offrir le plus de visibilité possible à nos concitoyens.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.25 Question de M. François Bellot, intitulée «Fête du court métrage en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. François Bellot (MR). – Madame la Ministre, après sept éditions sous le libellé «Le Jour le plus Court», la Fête du court métrage s'est tenue en Fédération Wallonie-Bruxelles du 16 au 22 mars, par l'action du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Cette fête a pour objectif de valoriser le court métrage belge francophone au travers de nombreux milieux culturels, comme le sont le streaming et la télévision, auprès des publics de tous âges intéressés par tous les genres du cinéma.

Cette première édition sous le nouveau nom de «Fête du court métrage» a proposé 141 réalisations, notamment dans les salles, avec près de vingt-cinq séances programmées dans 14 communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, 50 courts métrages étaient accessibles en streaming sur internet. Enfin, à la télévision, une nuit du court métrage a pris place sur La Trois entre le 15 et le 16 mars; 19 films y ont été présentés.

Après sept éditions, l'événement a fait peau neuve avec un nouveau nom. Sous quelle impulsion et pour quelle raison ce changement a-t-il été opéré? Quelles plus-values attribuez-vous à ces modifications? Comment avez-vous participé à cette transition?

Malgré ces adaptations récentes, le court métrage en lui-même fait donc l'objet d'une action depuis plusieurs années. Quelles évolutions de la Fête du court métrage favorisez-vous pour développer l'attractivité du secteur du court métrage en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle action dynamique avez-vous entreprise cette année, outre cette nouvelle édition?

La Fête du court métrage 2022 a présenté des œuvres telles que «*Noël au balcon*» de Martine Doyen sorti en 1997, «*Avant les mots*» de Joachim Lafosse sorti en 2010 ou encore «*De Travellinckx*» de Bouli Lanners sorti en 1999. Ces œuvres ne sont donc pas des productions datant de l'année écoulée. Pourquoi ne pas soutenir également des productions très récentes et profiter de cet événement culturel pour informer les citoyens du potentiel actuel des réalisateurs et réalisatrices de notre cinéma?

Quatorze communes ont participé à la Fête du court métrage cette année. Comment agissez-vous pour inciter les communes à rejoindre cette dynamique positive et devenir des ambassadrices de ce pan de notre culture? Informez-vous suffisamment les communes quant aux possibilités de participation à cette action?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Si le concept de l'opération «Le Jour le Plus Court» est excellent d'un point de vue communicationnel, l'expérience des précédentes éditions a démontré que cette appellation ne permettait pas d'attirer le public – notamment scolaire – en salles. Ce constat est partagé par les cinémas, les centres culturels et les associations participantes. Afin de mieux positionner cette opération de promotion du format court, la décision a été prise de modifier les dates et de déplacer l'événement de la fin du mois de décembre à la mi-mars, ce qui a logiquement entraîné un changement de son nom, devenu la Fête du court métrage.

Ce déplacement au mois de mars permet de toucher un public plus large et de développer plus facilement les collaborations avec le milieu scolaire, notamment dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et de l'opération «Cinéastes en classe».

Par ailleurs, les moyens de promotion ont été renforcés pour la première édition, qui s'est tenue du 16 au 22 mars dernier. Ce renforcement a permis plusieurs nouveautés: la création d'une nouvelle identité graphique; le parrainage de l'opération par deux personnalités emblématiques, à savoir les réalisateurs Vincent Patar et Stéphane Aubier, auteurs de «*Panique au village*»; le renforcement des campagnes de promotion grâce à un partenariat avec le groupe IPM; l'intégration de programmes de courts métrages dans des événements tels que les festivals Anima et Filem'On; ainsi qu'une meilleure collaboration avec les distributeurs, les ateliers de production et les associations.

La programmation en ligne, accessible sur le site www.feteducourt.be, était particulière cette année, puisque l'intention était de célébrer les cinquante ans de la Communauté française. La volonté était de mettre à l'honneur les courts métrages ayant marqué ces cinquante années d'histoire afin de découvrir des films rares de la cinématographie belge francophone. Ainsi, le public a découvert 5 films des années 1970, 5 des années 1980, 12 des années 1990, 11 des années 2000 et 17 films des années 2010, dont «*Matriochkas*» de Bérangère McNeese, qui a reçu le Magritte du court métrage de fiction en février 2020. Les communes ne participent qu'indirectement à la Fête du court métrage par le biais des opérateurs culturels ayant organisé des séances de projection sur leur territoire respectif.

M. François Bellot (MR). – Je comprends le changement de date et de nom, ainsi que les raisons qui ont poussé à proposer une rétrospective des courts métrages marquants des dernières décennies. J'ose espérer que ces modifications seront de nature à pérenniser l'événement et à le renforcer encore dans les années à venir. J'imagine que, l'année prochaine, il se tiendra également au printemps, peu avant Pâques. Ces changements bousculent quelque peu les habitudes, mais la Covid-19 a sans doute empêché d'organiser l'événement à la fin de l'année. Je vous remercie en tout cas, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse qui intéresseront ceux qui participeront à l'événement et le programmeront dans leur future saison culturelle.

1.26 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan 2021 du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA)»

1.27 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Refinancement de la Commission du cinéma»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le 29 avril dernier, le CCA a présenté son bilan pour 2021, une année noire qui a évidemment encore été marquée par la pandémie de la Covid-19. Pour rappel, les salles de cinéma ont été fermées 160 jours en 2021 et 172 jours en 2020. Le 9 juin dernier, elles ont enfin pu rouvrir après 332 jours cumulés de fermeture.

Depuis la réouverture des salles de cinéma, force est malheureusement de constater que la reprise est lente. La plupart des cinémas constatent une diminution de fréquentation. Début 2022, la fréquentation des salles en Belgique a baissé d'environ 30 % par rapport à 2019, avant la pandémie de la Covid-19. Pour beaucoup de cinémas, l'analyse est que les habitudes ont changé et que certains spectateurs ne sont pas revenus. La Covid-19 et le confinement ont en effet accéléré le boom des plateformes numériques. Les professionnels du secteur nous

ont fait part du même constat, il y a deux semaines, durant les auditions de ce secteur.

Par ailleurs, en vue de soutenir le secteur face à la pandémie, vous avez adopté en 2021 toute une série de mesures d'aide comme la majoration de 20 % du montant des aides à la production, la possibilité de bénéficier des primes au réinvestissement résultant de l'exploitation des œuvres sans contrepartie, une prise en charge d'une partie des frais liés au surcoût dus à la Covid-19 sur les tournages, un fonds de garantie pour les tournages ou un soutien aux distributeurs. Le montant total de ces aides, en provenance du Fonds d'urgence ou du budget du CCA, s'élève à 2,96 millions d'euros. Bonne nouvelle, les films belges francophones s'en sortent bien. Les auteurs belges ont très bien performé par rapport à leurs homologues étrangers. La fréquentation des films soutenus par le CCA est en hausse de 45 % pour les films d'initiative belge francophone.

Vous étiez présente au Cinéma Palace lors de la présentation du bilan 2021 du CCA. Quelle est votre analyse de la situation et des chiffres présentés? Quelle est votre stratégie pour faire en sorte que les spectateurs retrouvent le chemin des salles? Allez-vous mettre en place des actions à cet égard? Pour certains acteurs du secteur, il serait compliqué de faire retourner les gens au cinéma alors que le prix d'un ticket de cinéma représente parfois un mois d'abonnement à une plateforme. Partagez-vous ce point de vue?

Nous nous souvenons que l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!», dont la deuxième édition a eu lieu du 9 juin au 3 août 2021, avait permis de contribuer à stimuler la reprise de l'activité du secteur. C'était une opération intelligente. Ne pourrions-nous pas la reconduire sous une forme ou une autre? La pandémie de la Covid-19 semble désormais s'éloigner et nous avons des raisons d'être optimistes, même si nous devons rester prudents. La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde-t-elle toujours des subventions d'urgence au secteur du cinéma? Toutes les aides ont-elles été versées? Quelles sont les mesures qui sont éventuellement toujours en vigueur?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Les récentes auditions du secteur culturel ont été l'occasion d'entendre de nombreux témoignages. Tous nous interpellent. Elles ont aussi mis en évidence plusieurs problématiques touchant ce secteur. Je voudrais relayer une partie de l'intervention de la représentante de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF). Elle a particulièrement insisté sur la nécessité de refinancer la Commission du cinéma, belle recommandation en soi qui aurait pu figurer comme telle à la suite de ces auditions.

Elle a rappelé que son budget n'a pas augmenté depuis 2011! Dans la même période, le nombre de demandes d'aides qui lui ont été adressées a augmenté de 30 % et les barèmes de rémunération en vigueur dans le secteur ont été indexés de plus de 20 %. Par conséquent, cette absence de refinancement est une source de tensions conséquentes pour la Commission du cinéma. La représentante de

L'UPFF a mis en avant son importance, soulignant que les films qui ne bénéficient pas de l'aide de la Commission du cinéma ne sont en définitive pas réalisés. Pour un premier film disposant d'un budget de 1,5 à 2 millions d'euros, cette aide représente le quart du financement, montant quasiment impossible à atteindre par d'autres sources.

L'UPFF estime qu'il faudrait 2 millions d'euros supplémentaires pour répondre aux besoins actuels du secteur. L'Union demande aussi que le budget de la Commission du cinéma soit indexé. Leur représentante a rappelé qu'un euro investi par la Commission du cinéma dans un film génère en moyenne au moins trois euros de dépenses en Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre, quelles réponses souhaitez-vous adresser à cette demande claire de refinancement? Votre administration l'a-t-elle déjà analysée? Comment se fait-il que le budget de la Commission du cinéma ne soit pas indexé? Avez-vous prévu d'y remédier? Pourquoi ne l'avez-vous pas augmenté depuis le début de votre mandat? Avez-vous prévu d'y remédier? À quelle hauteur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les résultats communiqués lors du bilan du CCA témoignent de la résilience importante du secteur du cinéma, pendant et après la crise, qui s'explique notamment par les mesures de soutien prises par le gouvernement dès le début de la crise: majoration des aides sélectives, prise en charge des surcoûts Covid, Fonds de garantie pour les tournages, opération «J'peux pas, j'ai cinéma!», aides aux distributeurs et aux exploitants... Nous parlons d'aides d'environ trois millions d'euros qui ont bénéficié à l'ensemble du secteur.

La Fédération Wallonie-Bruxelles continue d'allouer des aides au secteur du cinéma, notamment des aides spécifiques destinées aux opérateurs non subventionnés qui ont subi des pertes en 2021. Le Fonds de garantie pour les tournages a également été prolongé jusqu'à fin 2022. La Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs été un précurseur en la matière en Europe.

Le bilan du CCA a également permis de dresser l'état des lieux des enjeux futurs pour l'écosystème audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ceux-ci, mentionnons les nouvelles obligations de contributions à la production audiovisuelle pour les auditeurs extérieurs ciblant notre territoire, le nouveau contrat de gestion de la RTBF, l'évolution du *tax shelter*, la réflexion autour de la diversité des œuvres et du public et la prise en compte de l'impact environnemental.

Concernant le financement des films belges majoritaires, le bilan de 2021 du CCA confirme la place essentielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme premier partenaire financier des œuvres. En effet, les aides octroyées par la Commission du cinéma représentent en moyenne 30 % des financements des films, juste derrière le *tax shelter*. En 2021, la Commission du cinéma a bénéficié d'un budget de 11 243 551 euros, dont les majorations dues au Covid, soit le

plus haut montant jamais octroyé à cette commission depuis sa création. La Commission du cinéma a examiné 600 dossiers et, parmi ceux-ci, 174 projets ont été soutenus, soit une augmentation de 5,5 %, pour un taux de sélection de 26,4 %. Cette moyenne est supérieure à celle rencontrée dans les commissions similaires d'autres pays européens.

Je tiens également à rappeler qu'en 2020, j'ai, pour la première fois depuis dix ans, augmenté structurellement les aides à la création de 400 000 euros, afin d'étendre le nombre d'aides à l'écriture et au développement et pour augmenter le nombre de productions légères, format qui incarne plus directement des formes de diversité devant et derrière la caméra. Les résultats se font déjà sentir puisque c'est un film aidé par la Commission du cinéma qui a décroché le Magritte du meilleur film en février 2022, «*Une vie démente*», d'Ann Sirot et Raphaël Balboni, que je vous recommande sans aucune hésitation.

Permettez-moi de vous renvoyer à la réponse que j'ai donnée lors de notre réunion de commission du 26 avril dernier sur les nouvelles obligations de contribution à la production audiovisuelle pour les éditeurs extérieurs ciblant notre territoire. Le contrat de gestion de la RTBF est, comme vous le savez mieux que quiconque, en cours de négociation. Il comprendra des obligations d'investissement et de collaboration entre la chaîne publique et les producteurs indépendants.

Les chiffres présentés lors du bilan du CCA témoignent à la fois d'éléments positifs et d'autres à améliorer. Par exemple, les spectateurs ne sont pas encore revenus en nombre fréquenter les salles de cinéma. C'est pour cette raison que j'ai décidé de relancer en 2022 l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!». Elle avait en effet permis précédemment au public de retrouver les salles. Alors que 15 000 places à un euro avaient été mises en vente en 2020 et 17 500 en 2021, ce ne sont pas moins de 20 000 places qui seront mises en vente en septembre 2022 sur le site www.jaicinema.be.

Ma volonté est d'augmenter le nombre de cinémas partenaires de cette opération. En 2020, seules les salles soutenues par l'aide aux opérateurs audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient reçu une aide. Dès 2021, j'avais agrandi le périmètre des cinémas partenaires en y incluant les salles de proximité dont la programmation de films d'art et d'essai et/ou de films européens était supérieure ou égale à 30 %. En 2022, je vais aller encore plus loin, en incluant pour la première fois les centres culturels membres de la Quadrature du Cercle ou disposant d'une spécialisation en cinéma, pour atteindre un total d'une quarantaine de cinémas et de centres culturels participants.

En ce qui concerne plus spécifiquement le jeune public, plusieurs opérations existent, comme «Cinéastes en Classe» ou les actions de promotion développées sur le site www.Laplateforme.be. Celles-ci sont destinées aux enseignants et ont pour but d'encourager le jeune public à retourner dans les salles obscures.

M. Olivier Maroy (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a été au rendez-vous pendant la crise de la Covid-19, particulièrement avec la création d'un fonds de garantie. Pour en avoir discuté avec des professionnels du secteur, cela a été révélé extrêmement précieux. Je me réjouis que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit encore au rendez-vous avec la prolongation d'octroi d'aides. Vous avez également souligné à quel point elle est un contributeur, un booster de talents, avec le *tax shelter*. En Belgique francophone, nous disposons de multiples atouts.

Il reste maintenant à répondre à ce qui a constitué un défi pendant le confinement. De nombreux citoyens se sont abonnés à une ou plusieurs grandes plateformes. Ils se sont rendu compte que l'offre de films, de séries est énorme, et ce, pour moins de dix euros par mois. Pour cette somme, les possibilités d'activités sont réduites. À peine une place de cinéma. Certains cinémas développent une démarche plus citoyenne. Je pense, par exemple, au Ciné Centre de Rixensart ou à L'Étoile, à Jodoigne, petits cinémas de quartier, où la place revient à six euros. J'applaudis des deux mains. J'y suis attaché. Je me réjouis de la nouvelle édition de «J'peux pas, j'ai cinéma!» en l'élargissant aux centres culturels.

Enfin, je tire mon chapeau à la province du Brabant wallon qui a mené ces derniers mois une opération similaire, «Retour vers mon cinéma». Vous achetiez une place, vous en receviez gratuitement, en réalité payée par la province. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette union sacrée afin de faire en sorte que les Belges retournent dans les salles obscures. Rien ne remplace l'expérience vécue dans un cinéma. On vibre, on rit avec tout le monde. Retournez au cinéma!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je note que seulement 26 % des projets sont sélectionnés par la Commission du cinéma, et ce, avec les moyens existants. Cela signifie que les trois quarts sont refusés. Madame la Ministre, vous avez également évoqué les 3 millions d'euros qui lui sont attribués. Ce montant pourra-t-il être revu à la hausse? Un refinancement de 2 millions d'euros a été demandé. C'est près du double, au total, des moyens actuels, nécessaires pour répondre à la demande. Comme vous ne répondez pas à la question à ce sujet, nous en déduisons que la réponse est négative. Cela est d'autant plus étonnant que la Commission du cinéma n'a pas été refinancée depuis 2011.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il ne s'agit pas de 3 millions d'euros. Ce montant correspond à l'aide versée pendant la crise sanitaire. La Commission du cinéma, quant à elle, dispose d'un budget de plus de onze millions d'euros.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Quoi qu'il en soit, il manque 2 millions d'euros. Au regard des témoignages que nous avons pu récolter, cette demande est vitale. Il est impensable que ces montants n'aient pas augmenté depuis 2011 alors que les coûts de production ont augmenté durant toutes ces années.

1.28 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius, intitulée «Art public et violences faites aux femmes – retrait de la tortue de Jan Fabre de la Citadelle de Namur»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, au terme d’une longue procédure judiciaire, l’artiste flamand Jan Fabre a finalement été condamné pour violences, harcèlement et harcèlement sexuel au travail. Il était poursuivi par douze collaboratrices de sa troupe pour des faits de ce type remontant parfois jusqu’à 2002. Ce procès est donc l’aboutissement d’un long combat pour le respect des droits de ces femmes et de leur corps sur leur lieu de travail, combat qui aura duré 20 ans et qui s’est achevé par une victoire à la fin du mois d’avril 2022. Nous pouvons bien entendu nous réjouir de cette victoire judiciaire et de la décision du tribunal correctionnel d’Anvers. Chaque décision de ce type rappelle aux femmes à quel point il est important de déposer plainte et démontre qu’elles peuvent avoir confiance en la justice.

Cependant, cette victoire n’est que partielle. Si la justice condamne pénalement Jan Fabre, il semble néanmoins socialement soutenu par les pouvoirs publics qui continuent d’afficher ses œuvres, sans que leur retrait soit sérieusement envisagé. Le Parlement flamand a décidé d’apposer une plaque didactique près de l’œuvre et je ne parlerai pas de l’œuvre présente au Palais royal, qui n’a pas encore réagi à ce stade. Enfin, à Namur, l’œuvre «*Searching for Utopia*» trône fièrement au-dessus du Parlement de Wallonie.

Cette œuvre représente une tortue chevauchée par Jan Fabre. Ce cas complexifie encore la dissociation que certains voudraient faire entre l’œuvre et l’artiste.

Les autorités namuroises ont pris des mesures puisqu’elles ont tout récemment décidé d’apposer une plaque didactique à côté de l’œuvre et de bander les yeux du personnage représentant l’artiste pendant dix-huit mois, soit la durée de sa condamnation. Elles ont également pris la décision d’éteindre l’éclairage public en soirée autour de ladite statue pendant le même laps de temps.

Madame la Ministre, au cours de nos échanges vous avez, à de nombreuses reprises, pris des positions très fortes en faveur des droits des femmes. En tant que ministre des Droits des femmes et de la Culture, chargée de l’art public, quelle est votre position sur ces faits? Condamnez-vous le maintien, dans l’espace public, d’œuvres de Jan Fabre ou d’autres artistes condamnés pour des violences faites aux femmes? Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que l’art public permette de promouvoir des artistes dont les actions sont aux antipodes de nos valeurs fondamentales de démocratie, d’égalité et de justice?

Ces derniers jours, nous avons entendu dire que les droits moraux de l’artiste ne permettraient pas de retirer ses œuvres de l’espace public. Lesdits droits impliqueraient que ce dernier ait son mot à dire sur le lieu où l’œuvre est placée et sur la possibilité de la retirer, voire le fait d’altérer cette œuvre d’une quelconque manière – par exemple en y apposant un bandeau. Dans quelle mesure

ces droits moraux peuvent-ils être remis en cause, lorsque l'artiste fait l'objet d'une condamnation grave à l'instar de Jan Fabre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la condamnation de l'artiste flamand Jan Fabre constitue une victoire pour les douze collaboratrices, dont je ne peux que me réjouir.

Si la condamnation d'un artiste ou d'une personnalité porte un coup de projecteur sur cette question de société, il n'en reste pas moins que les situations vécues par ces douze collaboratrices sont encore et toujours le lot quotidien de nombre de femmes sur leur lieu de travail. La connaissance de cet état de fait renforce ma conviction quant au travail mené pour changer les mentalités, dans toutes les sphères de la société, pour plus de respect entre les hommes et les femmes.

Dans le secteur de la culture, les collectifs visant à plus d'égalité entre les hommes et les femmes s'organisent. L'appel à projets visant à les reconnaître officiellement comme partenaires de changement est arrivé à échéance il y a quelques semaines. Les dossiers sont en cours d'analyse au sein de mes services. En parallèle, nous inscrivons ce point d'attention dans les différentes réformes en cours dans les matières culturelles. Je pense notamment aux arts de la scène, à la bonne gouvernance, aux lettres et aux livres. C'est symptomatique de notre approche structurelle et transversale sur ces questions à travers tous les leviers disponibles en matière culturelle. La défense des droits des femmes croise le fait de tendre l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects du secteur culturel, encore aujourd'hui fort inégalitaire ou encore source de violences à l'encontre des femmes. C'est de cette manière que nous avons choisi de collaborer avec les collectifs qui portent ces revendications légitimes.

En ce qui concerne plus particulièrement la statue de Jan Fabre à Namur, là aussi, un collectif s'est mobilisé: les «BADASS». Ces jeunes femmes ont dénoncé et interpellé le pouvoir local, seul maître responsable du déboulonnage de l'œuvre. Je n'ai pas à me substituer aux voix qui demandent le retrait de cette œuvre ni aux pouvoirs locaux qui gèrent l'espace public. J'ai toujours été du côté des victimes de violence et je maintiens ma liberté de ne pas assister à un film ou un spectacle, de ne pas soutenir une œuvre ou saluer un artiste qui se rend coupable de comportements inacceptables.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Sur la base d'un exemple qu'on pourrait qualifier de local, il est important de se rendre compte que cette situation pourrait se reproduire et que les mêmes questions pourraient se poser en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une réflexion plus globale doit donc être menée sur cette question.

Il conviendrait de tenir compte du principe de précaution. Lors de l'achat de l'œuvre en question, des accusations avaient en effet déjà été portées à l'encontre de cet artiste.

Les décisions qui sont prises aujourd'hui restent minimalistes. En invoquant à cet effet les droits moraux, on donne l'impression que ceux-ci priment sur les obligations morales, voire légales des artistes. Je n'admets pas le fait que ces droits moraux puissent être supérieurs au respect fondamental des droits des femmes. Cela me pose un sérieux problème.

1.29 Question de Mme Valérie Delporte, intitulée «Fermeture de services de garde d'enfants malades»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Les services de garde d'enfants malades ou d'enfants de parents malades sont en général organisés par des mutuelles ou par des services de prestations familiales.

La presse nous apprend la fermeture de cinq services de garde d'enfants du réseau de la Mutualité chrétienne. L'impact de la crise sanitaire, la généralisation du télétravail structurel ainsi que le manque de financement public sont les causes avancées pour justifier ces fermetures dans les provinces de Namur, du Brabant wallon, du Luxembourg et du Hainaut.

Ces services constituent un vrai atout sociétal, tant pour les parents que pour les enfants. Clairement, ces fermetures ne constituent pas une bonne nouvelle! En outre, ce type de service revêt aussi un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes restent en effet souvent à la maison lorsque l'enfant est malade.

Au regard de ces fermetures, il est probable que les autres services continuant à fonctionner devront faire face à une forte augmentation des demandes, au risque de ne pas pouvoir toutes les satisfaire et de laisser des parents sur le carreau.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ne subventionne pas ces services qui, pour certains, bénéficient de points APE (aide à la promotion de l'emploi). Madame la Ministre, comment analysez-vous ces annonces de fermeture? Quel est le rôle de l'ONE dans ce dispositif? Une concertation entre l'ONE, les mutuelles et ces services existe-t-elle? Cette thématique est-elle abordée avec les ministres régionaux de la Santé?

Le Plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE) propose un objectif de renforcement du maillage des services de la petite enfance. Il rappelle que la Déclaration de politique communautaire (DPC) insiste sur l'importance de prendre en compte les situations de pauvreté et de monoparentalité. Or, ce sont les familles pauvres et monoparentales qui sont le plus souvent vulnérables lorsque l'enfant est malade.

Comment envisagez-vous de soutenir structurellement ce type de service?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme vous, j'ai appris par voie de presse la fermeture des services d'accueil d'enfants malades à domicile (SAEMD). Ni l'ONE ni mon cabinet n'ont été informés préalablement de l'intention unilatérale de ces services, qui dépendent de mutualités, de cesser leurs activités. Je suis préoccupée par une telle décision qui induit une diminution de l'offre de services tant pour les enfants que pour les familles et qui engendre des pertes d'emplois.

Les cinq services concernés par cette annonce de fermeture ne font pas partie des SAEMD subventionnés par l'ONE. Les services subventionnés par l'ONE sont actuellement uniquement ceux qui l'étaient par le Fonds des équipements et services collectifs (FESC) avant la sixième réforme de l'État. Ils ont été transférés à l'ONE le 1^{er} janvier 2015. Pour encadrer ces 18 services «ex-FESC», le gouvernement a adopté l'arrêté du 17 décembre 2014 fixant la réglementation des services d'accueil d'enfants malades à domicile, le but étant d'établir une procédure d'agrément et de subventionnement. Toutefois, au vu du nombre et de la diversité des SAEMD existant en dehors du FESC, les décideurs de l'époque ont conclu qu'il n'y aurait aucune obligation pour un service d'être autorisé ou agréé. Il y a donc de nombreux services qui exercent leur activité sans aucun contrôle ou accompagnement de l'ONE. C'est le cas des services évoqués aujourd'hui.

Face à cet héritage, il existe néanmoins des perspectives, contenues dans le contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE. Dans le cadre de ce contrat de gestion, il a été décidé que l'ONE proposerait une adaptation de la réglementation des SAEMD, notamment pour mettre en œuvre l'obligation d'autorisation préalable, prévue dans le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française. Cette obligation s'impose à tout type de milieu d'accueil, mais elle reste à ce jour non appliquée aux SAEMD. Le contrat de gestion prévoit aussi que l'ONE procède, en concertation avec le comité de programmation, à une analyse des besoins futurs et formule des propositions de critères de programmation. L'ONE devra notamment prendre en considération les besoins de subventionnement et de capacité supplémentaire dans le secteur des SAEMD. Le résultat de ces travaux sera transmis au gouvernement, en vue de la préparation d'un appel à projets dans le cadre du contrat de gestion 2026-2031.

Dans l'intervalle, au vu de cette décision unilatérale qui risque de mettre en difficulté des familles, j'ai demandé à l'ONE de se pencher sur la situation spécifique de ces services. Il est cependant compliqué d'apporter des solutions à des services qui exercent leurs activités sans agrément et qui ne fournissent dès lors pas d'information à l'administration.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ce rappel de l’historique. C’est ce qui a contribué à l’existence de nombreux services non subventionnés.

Les SAEMD répondent véritablement à un besoin pour les parents d’enfants malades ou pour les parents malades. Je suis contente que vous ayez rappelé les mesures relatives aux SAEMD que contient le contrat de gestion de l’ONE.

En outre, je suis ravie qu’une analyse des besoins et des subventionnements futurs soit en cours. J’attire votre attention que cette analyse se fait à la lumière du futur contrat de gestion 2026-2031; il s’agit donc d’une période assez lointaine.

Je comprends qu’il soit compliqué d’obtenir des informations venant de ces services non agréés. Néanmoins, Madame la Ministre, je vous remercie de vous pencher sur cette problématique.

(Mme Delporte, présidente, reprend la présidence.)

1.30 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Travail des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée sur le travail des enfants au sein de PostNL lors de la dernière séance plénière. Vous avez répondu en substance vous n’étiez pas compétente sur cette question. Pourtant, vous êtes chargée de la coordination de la politique du gouvernement relative à la réalisation des droits de l’enfant, dont, bien sûr, l’interdiction du travail des enfants fait partie.

Différents accords de coopération ont été conclus pour assurer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l’enfant, notamment entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Or, dans le Plan d’actions relatif aux droits de l’enfant (PADE), rien ne concerne le travail des enfants.

Concernant PostNL, il s’agit pour rappel de jeunes mineurs de moins de quinze ans qui travaillent plusieurs jours par semaine, qui sont payés quatre à cinq euros de l’heure et ne bénéficient d’aucune protection. C’est donc de la pure exploitation. Hélas, ces pratiques inadmissibles n’ont pas lieu que dans cette entreprise. Les témoignages concernant le travail des enfants et l’utilisation des mineurs d’âge sont de plus en plus nombreux et de plus en plus graves, notamment dans les plateformes de livraison de repas. Des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) y sont exploités, mais ils ne sont pas les seuls. Des enfants y travaillent aussi pour ramener de l’argent chez eux afin que leur famille puisse boucler les fins de mois.

Il faut lutter directement contre l’exploitation des enfants qui est faite par ces entreprises multinationales qui font des bénéfices colossaux. Il faut aussi lutter contre la précarité et les inégalités qui font que, par réflexe de survie ou pour

aider leurs parents, des enfants se retrouvent à travailler pour des salaires ridicules et dans des conditions forcément inhumaines. Or le travail des enfants de moins de quinze ans est depuis longtemps interdit par la loi. Au-delà de cette question, la privatisation des livraisons de colis et la progression de l'e-commerce sans cadre suffisant mènent à ces abus.

Nous sommes intervenus à d'autres niveaux de pouvoirs, mais dans ce type de dossiers, les différents niveaux de pouvoir se renvoient la balle. Cette question relève de vos compétences et vu la gravité de la situation, je vous poserai quelques questions. Un accord de coopération a-t-il été conclu avec le pouvoir fédéral pour assurer une politique transversale de lutte contre le travail des enfants sur le territoire? Sinon, comment le justifiez-vous? Comment justifiez-vous qu'il n'y ait pas une ligne sur le sujet dans le PADE alors que le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) vous interpelle à ce sujet depuis déjà longtemps?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme je l'ai indiqué lors de la dernière séance plénière, beaucoup reste à faire pour que les droits de l'enfant soient connus, compris et respectés par tous, en toutes circonstances. Le travail des enfants est évidemment inacceptable. Il est interdit par des instruments internationaux, européens et nationaux.

Concernant le PADE, je vous rappelle qu'il a été réalisé en concertation étroite avec le groupe permanent de suivi de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (GPCIDE). Cet organe rassemble les membres du gouvernement, les administrations du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), les conseils consultatifs dans les secteurs de l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, le DGDE et les organisations non gouvernementales actives en matière de droits de l'enfant.

S'appuyant sur les recommandations émises par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ainsi que sur la consultation «*Nos droits, nos voix*» menée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), qui a interrogé plus de deux mille enfants de la troisième année maternelle à la cinquième année primaire, le GPCIDE a formulé une longue liste de propositions qui ont été reprises dans le PADE. Le PADE tient donc compte des recommandations de l'ensemble de ces différents acteurs et il fixe des objectifs et des mesures concrètes et atteignables pour la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de faire progresser les droits de l'enfant, sans négliger aucun secteur d'activité relevant de son périmètre.

Si la problématique du travail des enfants n'a pas été reprise dans le PADE, ce n'est en rien parce que les acteurs dévoués à la promotion des droits de l'enfant trouveraient que ce n'est pas une thématique importante ou digne d'intérêt.

C'est tout simplement parce que nous vivons dans un État fédéral, dans lequel les compétences sont partagées entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés. Le PADE concerne donc exclusivement les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce sens, le GPCIDE a fait des recommandations que nous avons intégrées dans le PADE.

Comme l'affirme la section de législation du Conseil d'État, «du point de vue de la répartition des compétences entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions, les droits de l'enfant sont, non pas une matière en soi, mais des principes que chaque autorité doit respecter et concrétiser lorsqu'elle exerce les compétences qui sont les siennes ».

La Communauté française n'a pas la compétence du travail. Vous avez évoqué dans votre question le commerce ou le e-commerce: ce n'est pas non plus une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans tous les champs où j'ai la moindre compétence, la question des droits de l'enfant est remise au cœur des discussions. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut donc pas légiférer en la matière, qu'il s'agisse du travail ou du commerce, ou être partie d'un accord de coopération à propos de cette compétence. À mes yeux, il serait très problématique que chaque Communauté puisse légiférer sur le travail: la protection des travailleurs doit rester au niveau fédéral parce que c'est de cette manière qu'il y aura une cohérence pour la protection de toutes ces personnes. J'espérais qu'au moins là-dessus, nous puissions être d'accord.

Vous pouvez faire fi de ce contexte institutionnel, et du respect de l'État de droit qui incombe à chaque autorité, mais si le sujet vous intéresse réellement, interpellez les ministres en charge de ces matières. C'est auprès d'eux que vous pourrez faire évoluer les choses, plutôt que de faire semblant que je ne m'intéresse pas aux droits de l'enfant, alors que j'y travaille activement dans le champ de mes compétences. Vous le savez très bien: chacun ici partage les mêmes préoccupations concernant l'exploitation des mineurs, et condamne avec la même fermeté toute situation de travail des enfants.

Vous avez évoqué un pan important en matière de droits de l'enfant, à savoir la question de la lutte contre la pauvreté. Vous avez tout à fait raison. Dans les compétences qui sont les miennes, je travaille activement à la réduction de la pauvreté et de la précarité des enfants. Nous le savons, comme le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) le rappelle sans cesse, un des moyens majeurs de lutte contre la pauvreté ou la précarité des enfants est de travailler à la lutte contre la précarité des adultes avec lesquels ils vivent.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, quand nous suivons le fil conducteur du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), tout est fait pour augmenter l'accessibilité de services à tous les enfants. C'est un pas important. Nous avons octroyé des dizaines de millions d'euros supplémentaires à cet effet parce que justement, un moyen de lutter contre la précarité des enfants est

de leur permettre d'avoir accès à toutes sortes de services et de structures qui vont les porter pour leur développement futur, que ce soit des milieux d'accueil, des milieux extrascolaires ou d'autres structures.

Vous avez parlé de lutte contre la précarité. Certains leviers étaient entre mes mains et je me suis battue pour que les accueillants, par exemple, aient dorénavant tous un statut. Là aussi, je suis allée chercher plus de 20 millions d'euros pour justement diminuer des emplois précaires. Il reste certes du chemin à parcourir dans le domaine des droits de l'enfant, mais tout n'est pas entre mes mains. Chaque fois que j'ai des leviers en ma possession, je les utilise.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous sommes déjà intervenus de nombreuses fois au niveau fédéral. Malgré les premières révélations quant au fait que des mineurs d'âge travaillent pour des sommes dérisoires chez PostNL, l'entreprise n'a rien fait pour changer cette situation. Certes, vous n'avez pas la compétence du travail, tout comme le ministre de l'Emploi n'a pas la compétence de l'enfance. Mais ces problématiques sont graves, et il faut arrêter de se renvoyer la balle. Le travail des mineurs fait bien partie des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour le moment, nous n'avons pas d'informations précises sur l'ampleur du problème, un peu comme si l'on ne voulait pas voir ce retour du travail des enfants. Il faut faire les enquêtes nécessaires pour déterminer quels enfants ce travail concerne, et s'attaquer à cette problématique. Cela peut se faire dans le cadre des compétences liées à l'éducation, aux mouvements de jeunes, aux maisons de jeunes... Vous affirmez souvent que les violences faites aux femmes sont une question transversale; il en va de même pour le travail des enfants. En tant que ministre chargée de garantir le droit des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles, j'estime que vous pourriez vous pencher sur ce problème à PostNL, même si cela ne rentre pas dans vos plans initiaux.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h24.*

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Eddy Fontaine, intitulée «Lutte contre les châtiments corporels», de Mme Sabine Roberty, intitulée «Lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales», de M. André Antoine, intitulée «Numérisation des cercles d'histoire», de Mme Véronique Durenne, intitulées «Nouveaux rythmes scolaires et accueil temps libre», et de M. Jori Dupont, intitulée «Avancée de la vaccination contre la rougeole», sont reportées.

Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Benoît Dispa, intitulées «Référentiel pour l'observation de la pratique professionnelle et de l'emploi culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles», «Étude sur le développement de la filière des arts forains, des arts du cirque et des arts de la rue», «Recul de la liberté de la presse en Belgique» et «La Flandre veut se doter d'un nouveau mécanisme de mesure de l'audience», de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Critères d'octroi des subventions exceptionnelles pour les théâtres pendant les périodes de fermeture imposées par la crise sanitaire», de M. Dimitri Legasse, intitulée «Centre culturel de Braine-l'Alleud – annonce du retrait du soutien financier de la commune», de M. André Antoine, intitulées «Présence d'œuvres d'art dans les bâtiments publics» et «Manque d'affluence dans les cinémas», de Mme Sophie Pécriaux, intitulées «Dix ans de la gratuité des musées le premier dimanche du mois», «Enquête sur la messagerie Omegle – risques d'exposition des mineurs à la pornographie et à la pédopornographie», «Difficultés financières rencontrées par le Centre de la gravure et de l'image imprimée de La Louvière» et «Alerte de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) quant à une explosion du nombre de cas de rougeole chez les enfants», de M. Charles Gardier, intitulées «Impact de l'instauration d'un label “Covid safe” pour les institutions culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles», «Notification officielle à la ville de Verviers quant à la rénovation de son Grand Théâtre» et «Reconquête du public par les salles et les festivals», de M. Maxime Hardy, intitulée «Intérêts négatifs affectant les associations d'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Sabine Roberty, intitulées «Contrat de filière du livre – état d'avancement», «Achat massif de livres pour les bibliothèques publiques et CPAS wallons et bruxellois – bilan», «Mariages forcés – sondage de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH)» et «Enquête exploratoire sur la prostitution», de M. Olivier Maroy, intitulées «Présentation du rapport annuel 2021 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et protection des mineurs» et «*Digital Services Act* (DSA) et *Digital Market Act* (DMA)», de Mme Rachel Sobry, intitulée «Plaintes déposées pour discrimination au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) (suivi)», de Mme Fadila Laanan, intitulée «Point sur le bilan du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA)», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Site internet Omegle», de M. Laurent Devin, intitulée «Lettre ouverte du collectif Kiosque», de Mme Nicole Bomele Nketo, intitulées «Groupes de parole pour mamans d'un enfant en situation de handicap et crèches inclusives» et «Doula, accompagnante pour une naissance sereine», de Mme Véronique Durenne, intitulées «Enquête “toutpetitartiste.be”» et «Mort subite du nourrisson», de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Développement du centre de prêt de matériel de Naninne», «Fermeture de cinq services de garde d'enfants malades», «Les enfants d'abord», «Organisation et encadrement du temps de midi dans les écoles», de M. Jori Dupont, intitulée «Fermeture de services de garde pour en-

fants malades», de Mme Delphine Chabbert, intitulées «Mise en place d'un dispositif continu d'observation de la santé mentale des enfants et des jeunes à la suite des recommandations de la commission conjointe relative à la santé mentale des jeunes» et «Suivi des fonds du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) destinés au secteur de la santé mentale», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h30.*

VERSION PROVISoire